

# UN PORTRAIT SOCIODEMOGRAPHIQUE DE L'ASSEMBLEE FEDERALE (1848 et 2015-2023)



**Andrea Pilotti**

Dr en science politique, Maître d'enseignement et de recherche  
[Institut d'études politiques](#), Université de Lausanne (IEP - UNIL)  
[Observatoire des élites suisses](#) (OBELIS)  
[andrea.pilotti@unil.ch](mailto:andrea.pilotti@unil.ch)

Septembre 2024

*Nous tenons à remercier Simon Lob, documentaliste responsable du VieDoc, le Pôle documentaire sur la vie politique, sociale et économique en Suisse, rattaché à l'Institut d'études politiques de l'Université de Lausanne ([www.unil.ch/viedoc](http://www.unil.ch/viedoc)), d'une part, pour la réalisation et l'accès à une revue de presse lors des élections fédérales 2023 et, d'autre part, pour la relecture d'une première version de la présente étude.*

## TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures .....	5
L'ESSENTIEL EN BREF/1 .....	6
L'ESSENTIEL EN BREF/2 .....	7
L'ESSENTIEL EN BREF/3 .....	8
1. Avancée de l'UDC et recul des partis écologistes.....	9
1.1 Un moindre renouvellement.....	10
2. Présence stable des femmes avec quelques nuances .....	11
3. Continuité et changement dans la structure d'âge .....	14
4. Le recul des universitaires .....	16
4.1 L'« académisation » grandissantes des élues .....	17
5. Une présence stable des officiers .....	18
6. Plus d'indépendant·e·s et professions politiques et moins de salarié·e·s .....	20
6.1 Deux Chambres, deux profils professionnels .....	23
6.2 À propos d'un background professionnel « genré ».....	24
6.3 Des profils professionnels partisans.....	25
7. Le recrutement parlementaire à l'aune des 175 ans de l'État fédéral (1848-2023).....	26
7.1 Augmentation de l'âge moyen, présence stable des universitaires et recul des officiers..	26
7.2 La prédominance hier comme aujourd'hui des professions indépendantes.....	27
7.3 Toujours peu de place aux salarié·e·s et la montée des parlementaires de profession.....	29
8. Conclusion .....	30
<b>ANNEXES .....</b>	<b>32</b>
Annexe 1 : Âge moyen des membres de l'Assemblée (1848 et 2015-2023), par Chambre fédérale.....	32
Annexe 2 : Âge moyen des membres de l'Assemblée fédérale, par délégation partisane (2015-2023) .....	32
Annexe 3 : Âge moyen des membres de l'Assemblée fédérale (2015-2023), selon le genre .....	32
Annexe 4 : Répartition des membres de l'Assemblée fédérale selon leur âge (1848 et 2015-2023), par Chambre fédérale, en % .....	33
Annexe 5 : Répartition des membres de l'Assemblée fédérale selon leur âge (2015-2023), selon le genre, en %.....	33

Annexe 6a : Membres de l'Assemblée fédérale avec une formation universitaire (2015-2023), selon le genre, en % .....	34
Annexe 6b : Membres du Conseil national avec une formation universitaire (2015-2023), selon le genre, en % .....	34
Annexe 6c : Membres du Conseil des États avec une formation universitaire (2015-2023), selon le genre, en % .....	34
Annexe 7 : Répartition des officiers au Parlement fédéral (1848 et 2015-2023), en % (sur le total des officiers) .....	35
Annexe 8a : Répartition des membres de l'Assemblée fédérale selon leur statut professionnel (1848 et 2015-2023), par Chambre fédérale, en % .....	35
Annexe 8b : Répartition des membres de l'Assemblée fédérale selon leur statut professionnel (2015-2023), selon le genre, en % .....	36
Annexe 9a : Répartition des membres de l'Assemblée fédérale selon leur profession (1848 et 2015-2023), en % .....	36
Annexe 9b : Répartition des membres du Conseil national selon leur profession (1848 et 2015-2023), en % .....	37
Annexe 9c : Répartition des membres du Conseil des États selon leur profession (1848 et 2015-2023), en % .....	37
Annexe 9d : Répartition des membres de l'Assemblée fédérale selon leur profession (2015-2023), selon le genre, en % .....	38
Annexe 9e : Répartition des parlementaires UDC selon leur profession (2015-2023), en % .....	38
Annexe 9f : Répartition des parlementaires PLR selon leur profession (2015-2023), en % .....	39
Annexe 9g : Répartition des parlementaires PDC/Le Centre selon leur profession (2015-2023), en % .....	39
Annexe 9h : Répartition des parlementaires PS selon leur profession (2015-2023), en % .....	40
Annexe 9i : Répartition des parlementaires des Verts selon leur profession (2015-2023), en % .....	40

## Liste des figures

Figure 1 : Hommes et femmes à l'Assemblée fédérale (2015-2023), par Chambre fédérale, en %.....	12
Figure 2 : Femmes au sein des délégations partisanses à l'Assemblée fédérale (2015-2023), en %.....	14
Figure 3 : Répartition des membres de l'Assemblée fédérale selon leur âge (1848 et 2015-2023), en %.....	15
Figure 4 : Membres de l'Assemblée fédérale avec une formation universitaire (1848 et 2015-2023), par Chambre, en %.....	16
Figure 5 : Parlementaires avec une formation universitaire au sein des délégations partisanses à l'Assemblée fédérale (2015-2023), en %.....	17
Figure 6 : Membres de l'Assemblée fédérale avec un grade d'officier de l'armée (1848 et 2015-2023), par Chambre, en %.....	19
Figure 7 : Membres de l'Assemblée fédérale avec un grade d'officier de l'armée au sein des délégations partisanses (2015-2023), en %.....	20
Figure 8 : Répartition des membres de l'Assemblée fédérale selon leur statut professionnel (1848 et 2015-2023), en %.....	21
Figure 9 : Répartition des membres de l'Assemblée fédérale selon leur groupe professionnel en 2023, en %.....	23

## L'ESSENTIEL EN BREF/1

- La nouvelle composition du Parlement fédéral à l'issue des élections de l'automne 2023 a vu, d'une part, un gain significatif de sièges pour l'Union démocratique du centre (UDC) (+9, en passant de 59 à 68). D'autre part, les partis écologistes affichent un recul sensible, les Verts passant de 33 à 26 sièges et les Vert'libéraux de 16 à 11 sièges.
- Le taux de renouvellement aux élections fédérales de 2023 a été plus bas par rapport à 2019, avec 58 nouveaux et nouvelles élu·e·s (23,6% de tous les sièges) comparativement aux 80 de quatre ans auparavant (32,5%). De manière générale, il apparaît une fois encore que les candidat·e·s sortant·e·s gardent toujours d'excellentes possibilités d'être reconduit·e·s dans leur mandat (9 sur 10).
- La présence des femmes a très légèrement reculé après leur forte progression en 2019 : de 38,6% à 37,8% (de 95 sièges à 93). Une analyse par Chambre dévoile une évolution divergente : la proportion d'élues diminue au Conseil national, alors qu'elle augmente au Conseil des États. La Chambre des cantons affiche d'ailleurs le taux de femmes le plus élevé depuis l'introduction du suffrage féminin en 1971. La « féminisation » du recrutement parlementaire suit largement le clivage gauche-droite. Les députations du Parti socialiste (PS) et des Verts affichent une claire majorité d'élues, juste derrière la délégation des Vert'libéraux. Les délégations partisans des principaux partis bourgeois, à savoir l'UDC, le Parti libéral-radical (PLR) et le Centre affichent un taux de femmes largement inférieur à 50%.
- L'âge moyen de l'Assemblée fédérale est de fait restée stable autour de 50 ans, avec néanmoins des variations sensibles par Chambre (49 ans au Conseil national et 55 ans au Conseil des États) et par parti (Verts et PS plus jeunes avec un âge moyen de 47 ans, le Centre plus âgé avec presque 56 ans). Les élues affichent toujours un âge moyen inférieur aux élus, même si l'écart en 2023 se réduit.
- En termes de groupes d'âge, on constate une diminution de la part des parlementaires de moins de 40 ans et une augmentation de ceux et celles de 60 ans et plus. Il existe des différences assez notables dans la distribution des différents groupes selon le genre et la Chambre fédérale. Les moins de 40 ans « pèsent » presque deux fois plus parmi les élues et le groupe des 60 ans et plus « pèse » presque six fois plus au Conseil des États par rapport au Conseil national.

## L'ESSENTIEL EN BREF/2

- Le Parlement suisse compte toujours une proportion majoritaire d'élue·e·s au bénéfice d'une formation dans une université ou une école polytechnique, même si lors des élections de 2023 elle a diminué de manière sensible par rapport à 2019 : de 61,4% à 56,9%. Le recul a eu lieu exclusivement au Conseil national, alors qu'au Conseil des États la part d'universitaires a augmenté. En termes de genre, il ressort que les parlementaires femmes se caractérisent toujours par un taux d'universitaires supérieur à celui de leurs collègues hommes ; l'écart se creuse même davantage en 2023 (66,7% vs 51%). L'UDC se confirme comme étant la seule députation partisane dans laquelle les universitaires constituent une minorité (30,9% en 2023).
- La part d'officiers siégeant sur les bancs de l'Assemblée fédérale reste stable par rapport à 2019 (15%). L'importance de la carrière militaire comme ressource pour l'élection au législatif helvétique diverge selon la Chambre (deux fois plus d'officiers dans la Chambre des cantons comparativement à la Chambre du peuple) et les partis. Sans surprise, le taux de gradés à l'armée suit le clivage gauche-droite. En 2023, un peu plus d'un quart des élu·e·s PLR et UDC a entamé une carrière à l'armée, tandis que les officiers sont presque absents dans les délégations du PS et des partis écologistes.
- Sur le plan professionnel, les deux catégories historiquement prédominantes renforcent leur présence. La proportion de parlementaires issu·e·s des professions indépendantes passe de 45,9% en 2019 à 48,4% et celle des élu·e·s travaillant dans les professions politiques augmente de 35,8% à 40,2%. Quant aux salarié·e·s du privé et du public, déjà largement sous-représenté·e·s sous la Coupole fédérale, leur présence diminue de manière sensible : de 18,3% à 11,4%. Les indépendant·e·s constituent la catégorie professionnelle principale au Conseil national et des parlementaires hommes, alors que les professions politiques sont la catégorie incluant le plus de membres du Conseil des États et des parlementaires femmes.
- Une analyse plus fine permet d'illustrer une présence importante et accrue, notamment au Conseil national, des entrepreneur·e·s, des avocat·e·s et des agriculteur·e·s. Le groupe des parlementaires de profession, c'est-à-dire les élu·e·s consacrant la totalité ou la majorité de leur temps de travail à leur fonction électorale à Berne, est celui qui connaît la progression la plus importante : de 23,2% à 29,7%. Comme depuis au moins le début des années 2010, il s'agit du groupe incluant en absolu le taux le plus élevé d'élue·e·s. Cela est d'autant plus vrai pour le Conseil des États.

## L'ESSENTIEL EN BREF/3

- Il existe bel et bien un *background* professionnel « genré » des parlementaires. Parmi les élues, deux groupes professionnels sont prédominants : les parlementaires de profession (43% vs 21,6% parmi les élus) et les autres professions libérales (médecins, consultant·es économiques, juridiques, politiques ou en communication, etc.) (17,2% vs 7,8%). Parmi les parlementaires hommes, les professions prévalentes sont : les chefs d'entreprise, les avocats et les agriculteurs.
- Des spécificités partisans ressortent clairement sur le plan du profil professionnel. En 2023, parmi les élu·e·s UDC prédominent les propriétaires de PME et les agriculteur·trices ; au sein de la délégation du PLR ce sont les chef·fe·s d'entreprises et les avocat·e·s ; le Centre recrute la majorité des membres de sa députation parmi les parlementaires de profession et les avocat·e·s. Les parlementaires de profession sont le groupe qui « pèse » de loin le plus chez les élu·e·s PS et encore plus des Verts.
- L'année 2023 a coïncidé avec les 175 ans de la création de l'État fédéral. Cet anniversaire nous amène à porter un regard comparatif entre le tout premier Parlement suisse de 1848 et celui issu des élections fédérales de l'automne 2023. Cette comparaison permet ainsi de souligner, d'une part, quelques formes de démocratisation du recrutement parlementaire en Suisse (présence des femmes et moindre importance de la carrière militaire). D'autre part, force est de constater surtout la persistance d'une importante sélectivité socioprofessionnelle dans le profil des membres de l'Assemblée fédérale qui se traduit :
  - ◆ Par une présence majoritaire de personnes ayant accompli une formation dans une université ou une école polytechnique.
  - ◆ Par une présence très significative des entrepreneur·e·s (12,9% en 1848 vs 15% en 2023), et des professions libérales (environ un quart aux deux dates).
  - ◆ Par une présence accrue des agriculteur·trices : leur proportion est quatre fois et demie plus élevée en 2023 (8,5%) qu'en 1848 (1,9%).
  - ◆ Par une place très marginale des salarié·e·s. Même si leur part est légèrement supérieure en 2023 qu'en 1848 (11,4% vs 5,8%), ils et elles sont largement sous-représenté·e·s par rapport à leur poids global dans la population active.
- Une transformation importante a lieu au sein des professions politiques avec la disparition des membres d'exécutifs cantonaux (24,5% en 1848) et la montée en puissance des parlementaires de profession (29,7% en 2023). Ces évolutions sont tributaires, d'une part, de l'alourdissement des tâches parlementaires et de l'interdiction du cumul des mandats dans différents cantons et, d'autre part, de l'amélioration sensible des rémunérations versées aux parlementaires.



## 1. Avancée de l'UDC et recul des partis écologistes

Au début de la 52<sup>e</sup> législature, le 4 décembre 2023, la nouvelle Assemblée fédérale issue des élections de l'automne 2023 affiche deux principaux changements dans sa composition partisane. Premièrement, un gain significatif de sièges pour l'Union démocratique du centre (UDC) (+ 9, en passant de 59 à 68)<sup>1</sup> ; l'UDC reste ainsi de loin la députation partisane la plus importante sous la Coupole fédérale et récupère une très large partie des sièges qu'elle avait perdue quatre ans auparavant (9 sur 11). Cependant, le bilan apparaît contrasté selon les deux Chambres. En effet, les gains du parti ont été exclusivement réalisés au Conseil national, alors qu'au Conseil des États l'UDC n'est pas parvenue à augmenter ses effectifs (6 élu·e·s comme en 2019). Deuxièmement, les partis écologistes affichent une perte de sièges qui atténue en partie leur avancée historique de 2019. D'une part, les Verts reculent de 33 à 26 sièges (perte de 7 sièges, dont 5 à la Chambre basse et 2 à la Chambre haute), tout en comptant néanmoins sur la deuxième députation la plus nombreuse de leur histoire parlementaire (le parti comptait encore 12 élu·e·s en 2015). D'autre part, les Vert'libéraux perdent quant à eux cinq sièges (de 16 en 2019 à 11 ; leur groupe comptait 7 membres en 2015), tout en pouvant vanter leur retour au Conseil des États, après le départ de la cofondatrice du parti Verena Diener Lenz en 2015, avec l'élection de leur cheffe de groupe (Tiana Angelina Moser).

Sur le plan de la composition partisane de l'Assemblée fédérale pour la législature 2023-2027, remarquons encore que le Parti socialiste (PS) gagne deux sièges au Conseil national alors qu'il parvient à garder ses neuf sièges au Conseil des États. De ce fait, le groupe parlementaire passe de 48 à 50 membres. Le Centre se présentait pour la première fois aux élections après le changement de nom et la fusion entre l'ancien Parti démocrate-chrétien (PDC) et le Parti bourgeois démocratique (PBD) en 2021. Le nouveau parti gagne trois sièges, dont un à la Chambre du peuple et deux à la Chambre des cantons. La députation du Centre compte ainsi 44 sièges au total (en 2019 ils étaient 41, 38 PDC + 3 PBD). Enfin, le Parti libéral-radical (PLR) perd deux sièges, un dans chaque Chambre ; sa députation passe ainsi de 41 à 39 sièges, ce qui en fait désormais la quatrième par nombre de membres au Parlement fédéral.

---

<sup>1</sup> Précisons que pour notre analyse, nous avons inclus seulement les parlementaires membres de l'UDC et non pas donc ceux membres de l'Union démocratique fédérale (UDF, 2 élus), le Mouvement citoyens genevois (MCG, 3) la Ligue des Tessinois (1) qui font partie officiellement du groupe parlementaire. De même, l'analyse pour le Centre tient compte seulement des parlementaires du parti et non pas des deux élus du Parti évangélique (PEV) qui siègent néanmoins dans le groupe parlementaire « élargi » du Centre.

## 1.1 Un moindre renouvellement

Le taux de renouvellement du Parlement fédéral issu des élections de 2023 est inférieur à celui mesuré en 2019 : 23,6% au lieu de 32,5%. Quatre ans auparavant, on comptait 80 nouvelles et nouveaux élu·e·s, alors qu'au début de la 52<sup>e</sup> législature, en décembre 2023, le nombre de *newcomers* est de 58 (dont 54 au Conseil national et 4 au Conseil des États)<sup>2</sup>. Le taux de renouvellement particulièrement significatif en 2019 était tributaire de deux facteurs. D'une part, le nombre élevé de non réélu·e·s (32, le plus important depuis au moins les élections fédérales de 1999 quand leur nombre avait été de 37). D'autre part, un nombre également important de sortant·e·s avait décidé de ne pas se représenter aux élections (49, dont 29 au Conseil national et 20 au Conseil des États). Aux élections fédérales de 2023, les non réélu·e·s ont été 22 (18 à la Chambre basse et 4 à la Chambre haute), tandis que les candidat·e·s qui ont choisi de ne pas briguer un nouveau mandat à la fin de la 51<sup>e</sup> législature (2019-2023) ont été 37 (28 au National et 9 aux États)<sup>3</sup>. Cela dit, force est de constater que globalement les candidat·e·s sortant·e·s gardent toujours d'excellentes possibilités d'être reconduit·e·s dans leur mandat. Autrement dit, l'*incumbency advantage* se confirme bel et bien aux élections fédérales de l'automne de 2023 : neuf candidat·e·s sortant·e·s sur dix qui se sont représenté·e·s pour briguer un nouveau mandat dans l'une des deux Chambres fédérales ont finalement été réélu·e·s<sup>4</sup>.

Enfin, les dernières élections ont vu neuf membres sortant·e·s du Conseil national être élu·e·s au Conseil des États, dont quatre du PS, deux du Centre et un chacun pour UDC, PLR et Vert'libéraux<sup>5</sup>. À titre d'information, ils et elles avaient été douze à faire le même passage en 2019 et cinq en 2015. Notons encore qu'en termes de carrière politique, l'accès à la Chambre des cantons de l'Assemblée fédérale se fait depuis très longtemps par deux voies principales : le fait d'avoir rempli une ou plusieurs législatures à la Chambre du peuple ou le passage préalable par un gouvernement

---

<sup>2</sup> L'UDC compte 20 nouveaux et nouvelles membres dans sa députation, suivie par le PS (15), PLR et Centre (9 chacun), 3 le MCG et 1 chacun pour les Vert'libéraux et l'UDF).

<sup>3</sup> Pour établir le nombre des sortant·e·s qui ne se sont pas représenté·e·s aux élections fédérales de 2023, nous nous sommes appuyés sur deux sources : une dépêche de l'ATS ([https://www.parlament.ch/fr/services/news/Pages/2023/20230928180032936194158159038\\_bsf186.aspx](https://www.parlament.ch/fr/services/news/Pages/2023/20230928180032936194158159038_bsf186.aspx), consultée le 2 septembre 2024) et la liste des membres à la fin de la 51<sup>e</sup> législature (notamment lors des votes finaux de la dernière session en septembre 2023). Nous avons ensuite comparé ces sources avec les listes électorales pour les élections de l'automne 2023. Nous nous sommes également appuyés sur ces dernières pour identifier le nombre exact de sortant·e·s qui n'ont pas été réélu·e·s (voir <https://www.ch.ch/fr/elections2023/>, page consultée le 14 août 2024).

<sup>4</sup> Plus précisément, parmi les 209 candidat·e·s s'étant représenté·e·s (172 au Conseil national et 37 au Conseil des États), 187 ont réussi à se faire élire de nouveau et seulement 22 n'ont pas été réélu·e·s.

<sup>5</sup> Ces nouveaux et nouvelles membres de la Chambre haute n'ont cependant pas été compté·e·s comme des véritables *newcomers* du Parlement fédéral.

cantonal<sup>6</sup> ; plus rares sont ceux et celles qui passent par les deux voies. Ainsi, parmi les 46 membres du Conseil des États de cette 52<sup>e</sup> législature, dix-neuf élu·e·s ont d'abord siégé au Conseil national, quatorze en revanche ont fait partie de l'exécutif de leur canton respectif avant d'être « consacré·e·s » par une élection à la Chambre haute. Seuls trois ont combiné les deux voies, à savoir Daniel Fässler (Le Centre/Appenzell Rhodes-Intérieures), Pierre-Yves Maillard (PS/Vaud) et Mauro Poggia (MCG/Genève). Seul un cinquième des membres (10) est par contre représenté par des *outsiders* qui ont été élu au Conseil des États sans être passé·e·s par l'une des deux voies.

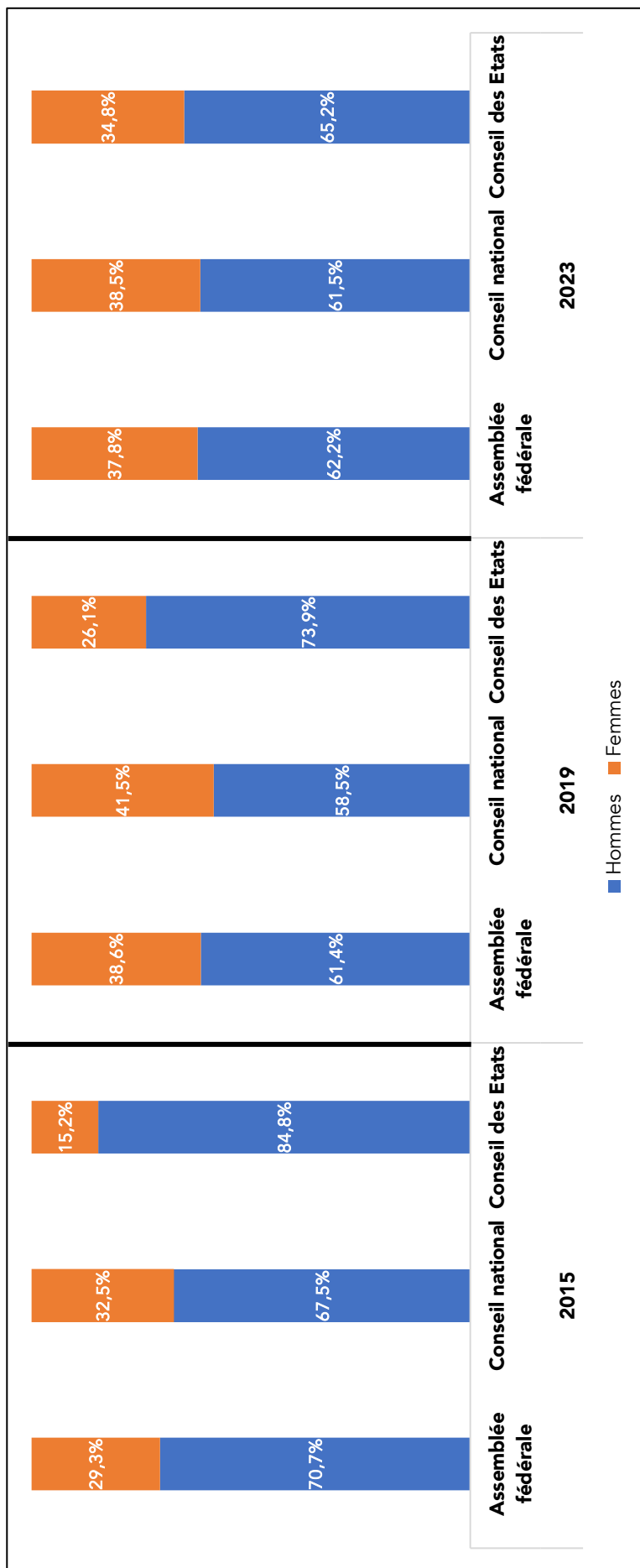
## 2. Présence stable des femmes avec quelques nuances

Les élections fédérales de 2019 avaient été caractérisées par la plus importante avancée de la présence des femmes au Parlement fédéral depuis l'introduction du suffrage féminin en 1971 : leur taux était passé de 29,3% en 2015 à 38,6%, tandis que leur nombre de siège avait augmenté de 72 à 95. Les élections fédérales de l'automne 2023, contrairement à celles de quatre ans auparavant, ne se sont pas déroulées dans un contexte marqué à la fois par différentes mobilisations en faveur de l'égalité de genre, y compris dans la sphère politique, et du climat. Ces éléments conjoncturels à l'époque avaient ouvert pour ainsi dire des « fenêtres d'opportunité » profitant largement aux partis écologistes (les Verts et Vert'libéraux), à savoir les deux forces politiques les plus profilées évidemment sur les questions environnementales, mais également parmi celles comptant le taux plus élevé de candidatures féminines. En 2023, les facteurs conjoncturels ont passablement changé ce qui a profité en bonne partie à l'UDC, notamment au Conseil national. En effet, comme déjà précisé, c'est justement l'UDC la force politique ayant gagné le plus de sièges, tandis que les partis écologistes en ont perdu le plus grand nombre. Ces résultats peuvent ainsi expliquer le léger recul du taux de femmes élues au Parlement fédéral : de 38,6% à 37,8% (-0,8 points de pourcentage) (Figure 1).

---

<sup>6</sup> Jusqu'encore la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une carrière sous la Coupole fédérale à Berne prévoyait souvent le passage inverse de celui que l'on observe de manière récurrente aujourd'hui. En effet, un élu envisageait dans un premier temps un mandat au Conseils des États et ensuite au Conseil national. Cette situation était liée à l'histoire de l'État fédéral et de ses débuts lorsqu'on accordait un plus grand prestige à la Chambre du peuple. Cette situation était aussi tributaire du fait que les membres de cette dernière étaient élus par une élection populaire directe contrairement aux membres de la Chambre des cantons, élus par les Grands Conseils respectifs (Pilotti 2017 : 82, note 49).

Figure 1 : Hommes et femmes à l'Assemblée fédérale (2015-2023), par Chambre fédérale, en %



Une analyse par Chambre fédérale permet de faire néanmoins quelques constats intéressants et mieux appréhender l'évolution du nombre de femmes élues au législatif helvétique. En effet, il ressort que celle-ci varie de manière sensiblement divergente au Conseil national et au Conseil des États. Dans la Chambre du peuple, où l'UDC qui affiche historiquement une faible proportion d'élues a été le véritable gagnant des élections, le taux de députées baisse de trois points de pourcentage (de 41,5% à 38,5%), ce qui se traduit par une perte de six sièges (de 83 à 77). À l'opposé, dans la Chambre des cantons, la proportion de femmes a augmenté carrément de 8,7 points de pourcentage (de 26,1% à 34,8%) correspondant à une croissance du nombre de sièges de 12 à 16. Le Conseil des États affiche ainsi en 2023 le taux le plus élevé de femmes depuis l'introduction du suffrage féminin en 1971 (34,8%), en réduisant l'écart avec le Conseil national : plus que 3,7 points de pourcentage, alors qu'en 2015 il était de 17,3 (32,5% d'élues à la Chambre basse vs 15,2% à la Chambre haute)<sup>7</sup>.

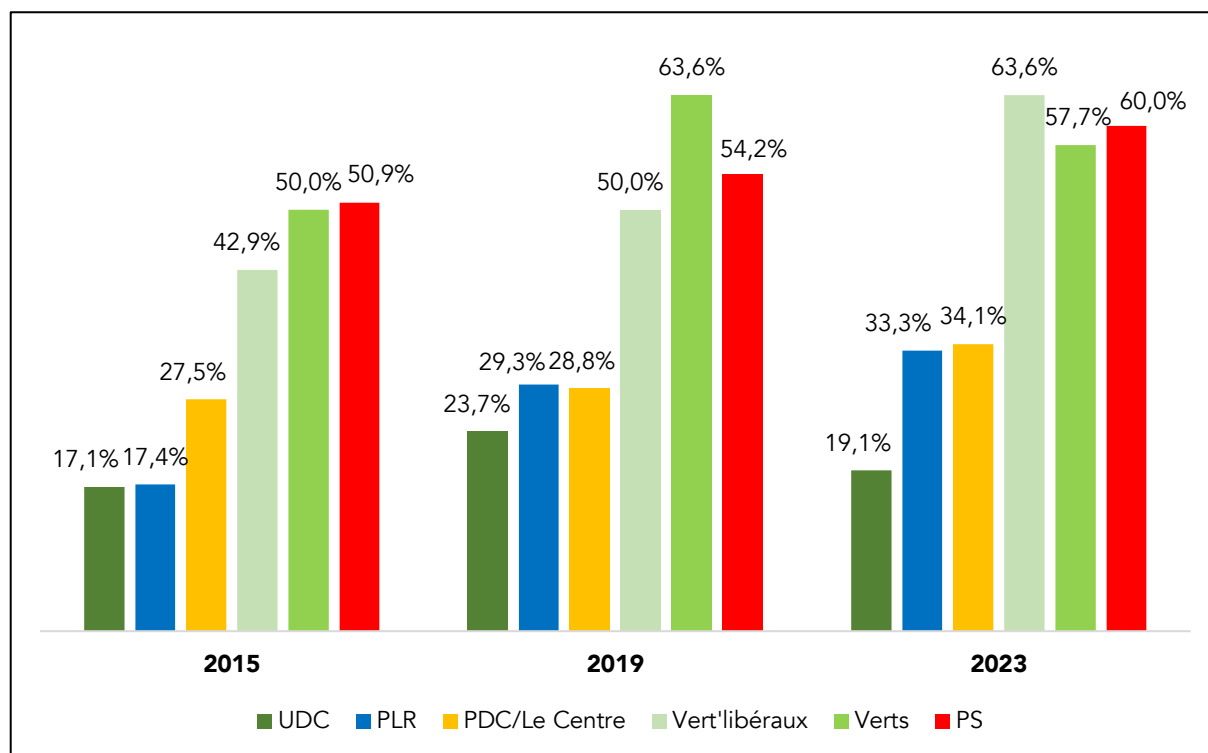
Une analyse par groupe partisan confirme une fois encore l'existence de différences sensibles selon les forces politiques qui suit largement le clivage gauche-droite (Figure 2). En effet, les députations du PS et des Verts affichent toujours une majorité de femmes parmi leurs membres, respectivement 60% et 57,7% ; en 2023 les deux groupes de gauche sont néanmoins dépassés par les Vert'libéraux qui vantent le taux d'élues le plus haut (63,6%). Il est d'ailleurs intéressant de constater que la perte de sièges ayant affecté les deux partis écologistes aux élections fédérales de 2023 n'a globalement pas pénalisé de manière si frappante la présence d'élues au sein des Verts et encore moins parmi les Vert'libéraux où la proportion de femmes a même augmenté (de la moitié à deux tiers de la députation). En revanche, les délégations partisans des principaux partis bourgeois se caractérisent par un taux d'élues qui reste largement inférieur à 50%. Notons toutefois que la présence des femmes augmente pour le Centre (de 28,8% à 34,1%)<sup>8</sup> et le PLR (de 29,3% à 33,3%). La proportion d'élues diminue même à l'UDC, en passant de presque un quart à moins d'un cinquième.

---

<sup>7</sup> Voir les statistiques du Parlement : <https://www.parlament.ch/fr/über-das-parlament/faits-donnees-chiffres/chiffres-parlementaires> (page consultée le 14 août 2024).

<sup>8</sup> Si pour 2019, on additionne les élu·e·s de PDC et PBD, ayant ensuite fusionné pour créer le Centre, l'augmentation du taux de femmes est même encore plus importante, de 26,8 à 34,1%.

Figure 2 : Femmes au sein des délégations partisanes à l'Assemblée fédérale (2015-2023), en %



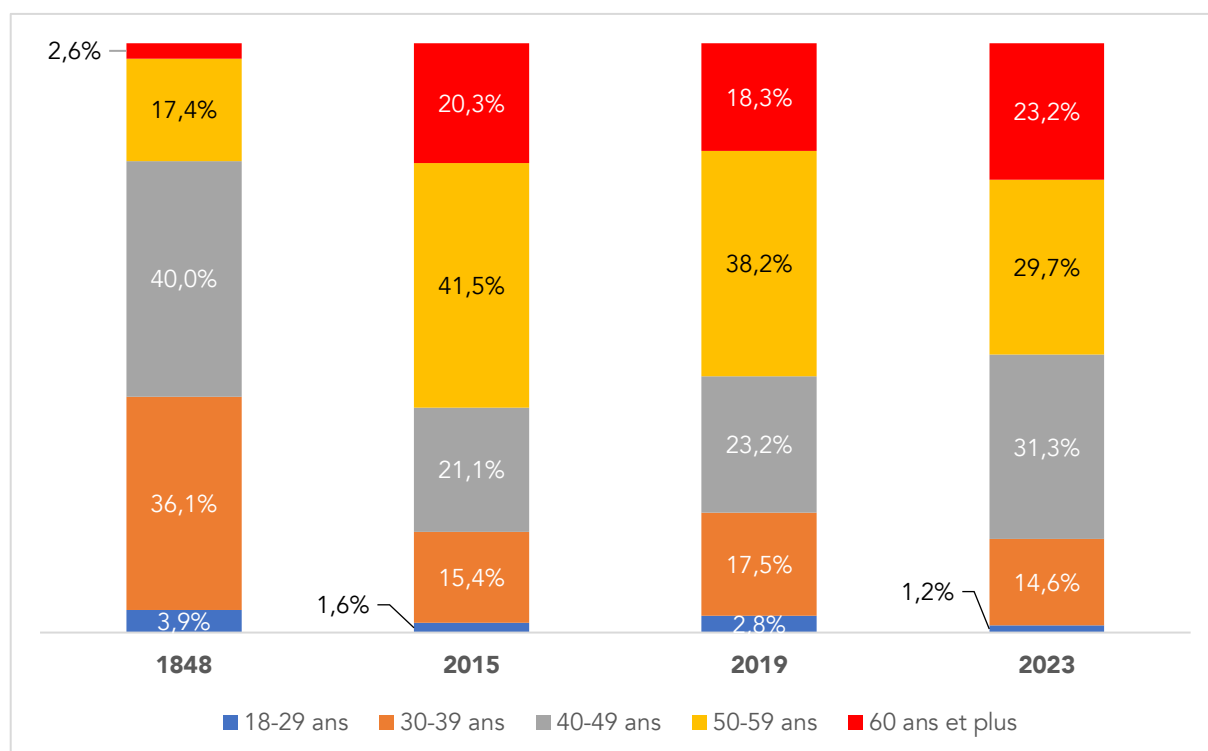
### 3. Continuité et changement dans la structure d'âge

Au sujet de la structure d'âge de la nouvelle Assemblée fédérale, nos données permettent de constater, à l'aide de deux indicateurs, la présence à la fois d'une certaine stabilité, ainsi que quelques éléments de changement. D'une part, la continuité est illustrée par un âge moyen qui reste fondamentalement stable autour de 50 ans avec toujours un Conseil national plus « jeune » (49 ans) et un Conseil des États plus « âgé » (55 ans) (Annexe 1). Des différences existent aussi parmi les députations, avec les Verts et PS qui affichent l'âge moyen plus bas autour de 47 ans et le Centre qui se caractérise de loin par l'âge moyen le plus élevé de tous les groupes (presque 56 ans) (Annexe 2). Les parlementaires femmes se caractérisent également en 2023 par un âge moyen inférieur par rapport à leurs collègues hommes (49 vs 51) même si l'écart se réduit par rapport à 2019 (Annexe 3).

D'autre part, une analyse en termes de groupe d'âge révèle des transformations dans la répartition des parlementaires qui peuvent paraître un peu ambivalentes (Figure 3). En effet, la part des élu·e·s de moins de 40 ans diminue (de 20,3% à 15,8%), tandis que celle des élu·e·s plus âgé·e·s (60 ans et plus) augmente (de 18,3% à 23,2%). En même temps, cet apparent « vieillissement » des parlementaires suisses est largement atténué, voir annulé par une autre évolution, à savoir l'augmentation sensible de la

proportion de ceux et celles qui se rangent dans le groupe des 40-49 ans (de 23,2% à 31,3%, le taux le plus élevé depuis plusieurs décennies) et le recul aussi marqué du groupe des élu·e·s de 50-59 ans (de 38,2% à 29,7% ; leur « poids » n’a presque jamais été aussi bas).

**Figure 3 : Répartition des membres de l’Assemblée fédérale selon leur âge (1848 et 2015-2023), en %**



En termes de Chambres fédérales, l’âge moyen nettement plus élevé affiché par le Conseil des États s’explique par la prédominance dans la Chambre des cantons des élu·e·s de 60 ans et plus qui en 2023 représentent 45,7% de ses membres, alors qu’ils et elles ne sont que 18% au Conseil national. À l’opposé, ce dernier compte une présence bien plus significative des élu·e·s de moins de 50 ans (50,5%), tandis que ce même groupe ne représente qu’un tiers à peine des membres du Conseil des États (Annexe 4).

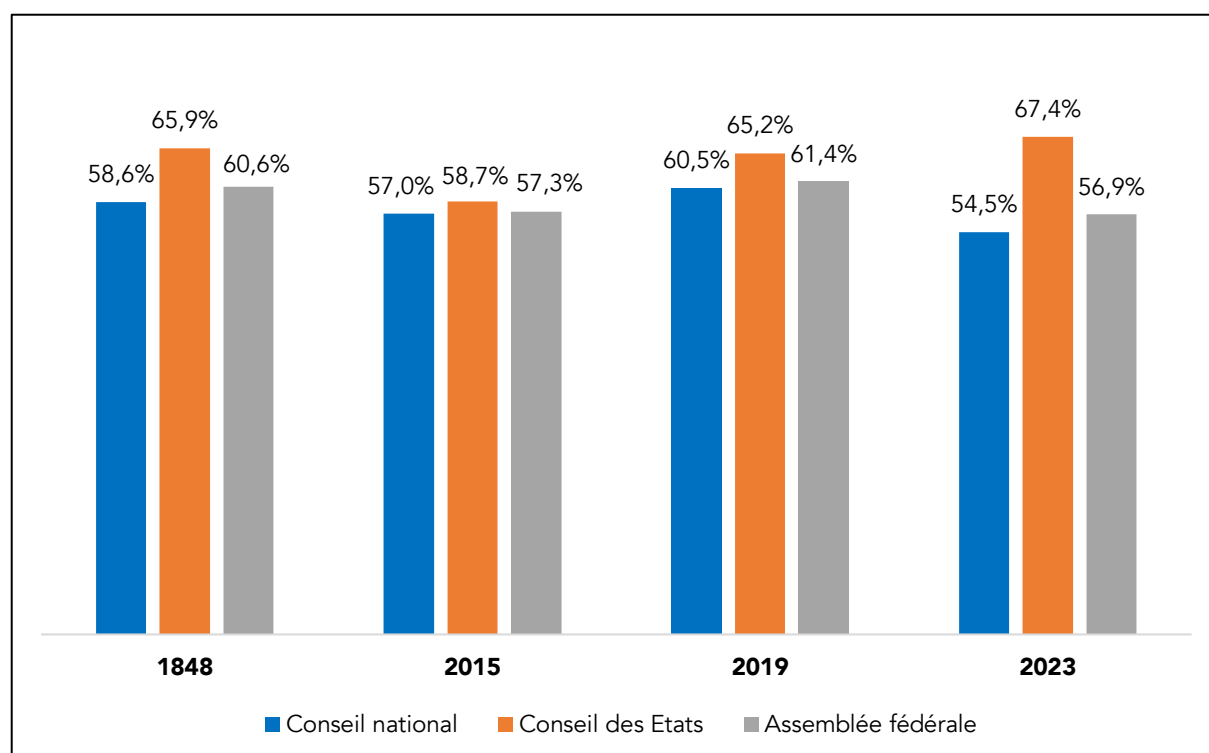
Enfin, une analyse selon le genre révèle que la part des élues âgées de moins de 40 ans se confirme en 2023 plus importante par rapport aux élus (21,6% vs 12,5%), tandis que ces derniers affichent une proportion supérieure de parlementaires ayant 60 ans et plus (26,8% vs 17,2%) (Annexe 5).

## 4. Le recul des universitaires

Sur le plan du profil de formation des parlementaires suisses, les élections fédérales de 2019 avaient constitué en quelque sorte un tournant car, pour la première fois depuis les années 1990, le taux d'universitaires siégeant au législatif helvétique avait augmenté en lien avec l'arrivée de nombreux et nombreuses parlementaires des Verts et des Vert'libéraux (Pilotti et al. 2019 : 4-5)<sup>9</sup>. Les élections de l'automne 2023 ont en revanche annulé cette évolution : la proportion d'élu·e·s au bénéfice d'une formation dans une université ou une école polytechnique a diminué, en passant de 61,4% à 56,9%, (presque) la même proportion mesurée en 2015 (Figure 4). Précisons toutefois que les universitaires restent largement surreprésenté·e·s au Parlement fédéral, si l'on considère que le taux de personnes ayant suivi une formation dans une haute école en Suisse correspond à environ un tiers de la population helvétique.

À partir des données de la Figure 4, nous constatons que ce recul est entièrement tributaire de l'évolution affectant le Conseil national où le taux d'universitaires diminue sensiblement (de 60,5% à 54,5%, inférieur à celui de 2015), alors que celui-ci croît au Conseil des États (de 65,2% à 67,4%) en confirmant une « académisation » grandissante de la Chambre haute depuis 2015.

**Figure 4 : Membres de l'Assemblée fédérale avec une formation universitaire (1848 et 2015-2023), par Chambre, en %**

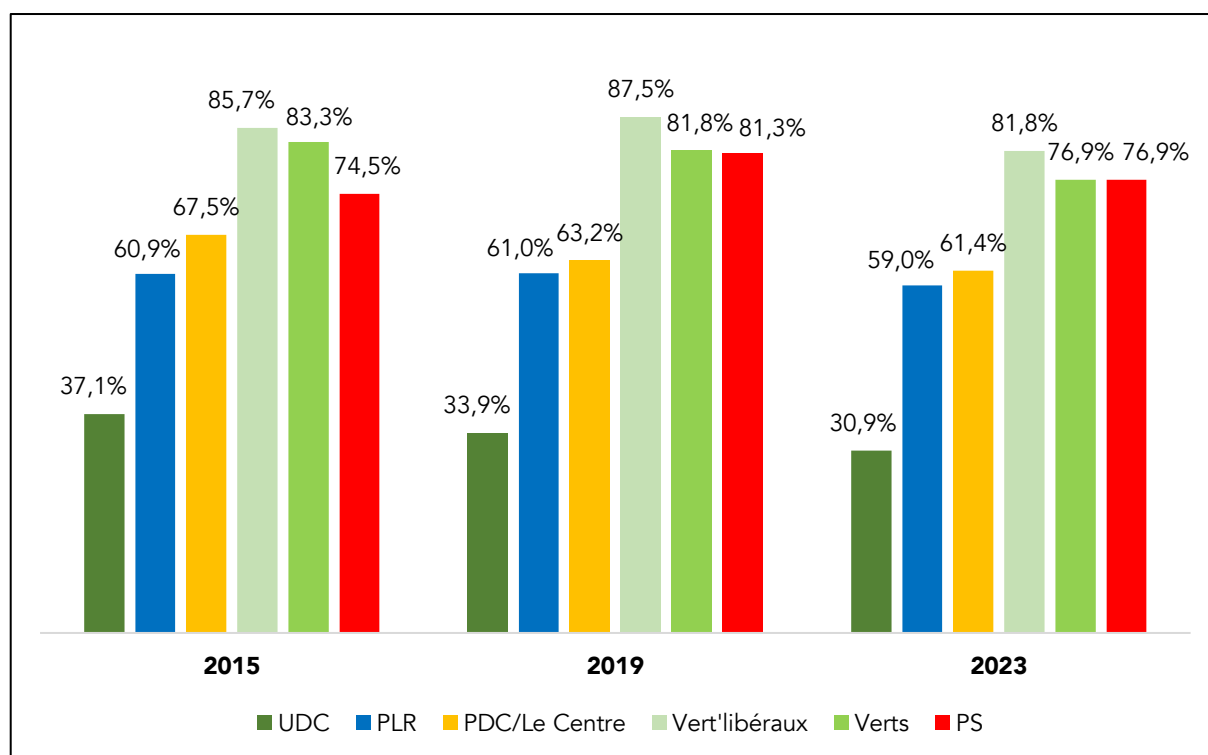


<sup>9</sup> Voir le lien suivant : [https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB\\_750719858568](https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB_750719858568).



Le recul du contingent des universitaires au Conseil national s'explique par le retour au succès de l'UDC. Ce dernier parti se caractérise depuis la fin des années 1980 par une proportion toujours minoritaire de parlementaires ayant achevé une formation dans une haute école (Pilotti 2017 : 217). L'évolution ne fait que se renforcer au cours des dernières législatures étant donné qu'en 2023 moins d'un tiers des élu-e-s UDC a accompli une formation universitaire (proportion même en recul constant depuis 2015) (Figure 5). En revanche, les autres délégations partisanes, même si elles connaissent elles aussi une légère diminution, affichent une claire majorité d'universitaires parmi leurs membres. Celle-ci est équivalente ou supérieure à trois quarts pour les Vert'libéraux, le PS et les Verts, égale à peu près à deux tiers pour le Centre et presque 60% pour le PLR.

**Figure 5 : Parlementaires avec une formation universitaire au sein des délégations partisanes à l'Assemblée fédérale (2015-2023), en %**



#### 4.1 L'« académisation » grandissante des élues

L'accomplissement d'une formation universitaire apparaît comme une ressource plus répandue parmi les parlementaires femmes. Pour la période 2015-2023, les élues affichent un taux de licenciées d'une université ou diplômées d'une école polytechnique toujours supérieur à celui de leurs collègues hommes. L'écart s'est même accru sensiblement en 2023 : 66,7% vs 51% (Annexe 6a) ; jamais l'écart n'a été si marqué depuis l'introduction du suffrage féminin en 1971. Une analyse plus fine qui

croise le genre et la Chambre d'appartenance dévoile cependant deux évolutions singulières. D'une part, au Conseil national, la députation féminine en 2023 est composée par deux tiers par des universitaires, tandis que celle masculine en compte une minorité (46,3%)<sup>10</sup>. D'autre part, la situation s'inverse complètement au Conseil des États où une proportion plus élevée d'élus est au bénéfice d'une formation dans une haute école comparativement aux élues (respectivement 70% vs 62,5%) (Annexes 6b et 6c).

## 5. Une présence stable des officiers

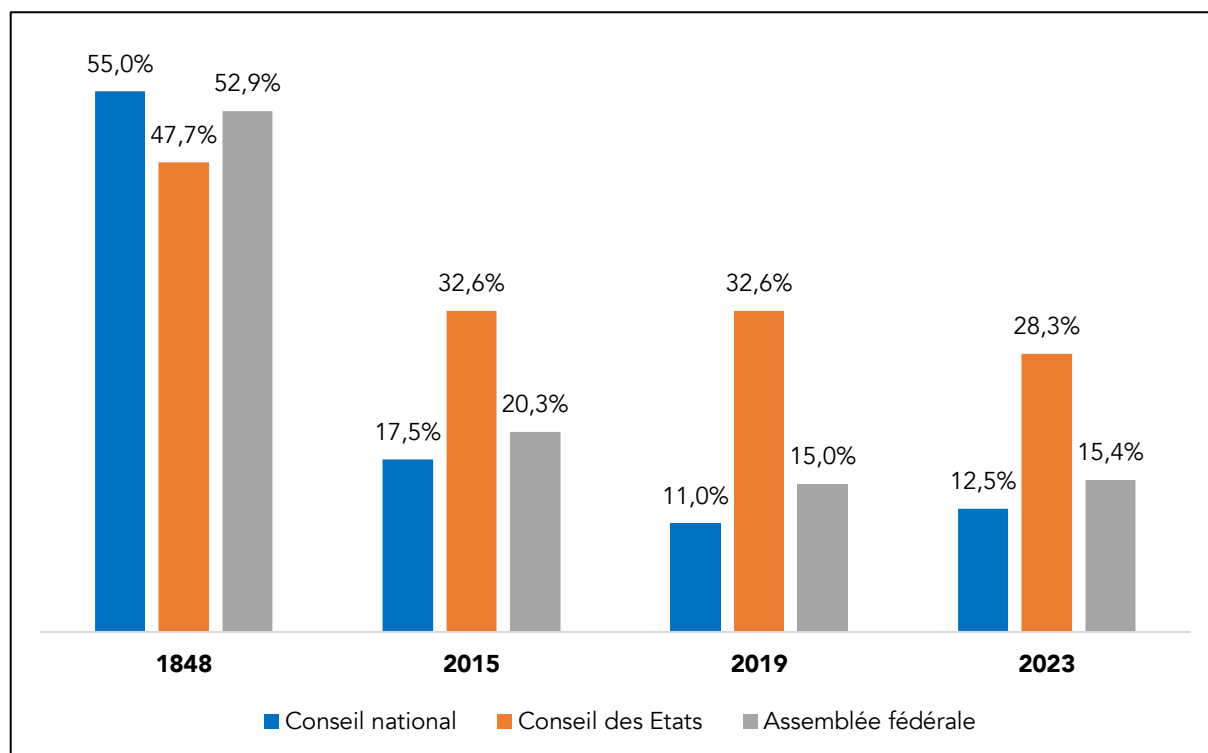
Un des traits historiquement distinctifs du Parlement suisse renvoie à la présence d'une proportion significative, voire même très significative, d'officiers de l'armée de milice. Autrement dit, le fait d'entamer une carrière militaire, très souvent longue, a constitué pour nombreux élus une ressource incontournable pour accroître leurs chances d'élection aux Chambres fédérales. Ainsi, jusqu'au moins au début du 20<sup>e</sup> siècle, une majorité des parlementaires helvétiques a gradé au sein de l'armée. Les effectifs des officiers ont ensuite diminué sensiblement depuis la fin des années 1980 et le début des années 1990 (Pilotti 2017 : 228-231).

En ce qui concerne les trois dernières législatures, nous remarquons d'abord un recul de la part des officiers, de 20,3% en 2015 à 15% en 2019 (effet de la forte progression des femmes et des partis écologistes) et, ensuite, une stabilisation en 2023 toujours autour de 15% (Figure 6). Il existe une différence entre les deux Chambres, avec le Conseil des États qui affiche un taux au minimum deux fois supérieur d'officiers par rapport au Conseil national.

---

<sup>10</sup> D'après nos chiffres, depuis 1971, c'est la première fois que la députation masculine à la Chambre basse est composée par une minorité d'universitaires, dont la proportion reste cependant toujours surreprésentée par rapport à leur poids équivalent dans la population masculine suisse. Il faut remonter au moins jusqu'à la fin des années 1950, à l'époque d'un Parlement fédéral exclusivement composé par des hommes, pour retrouver un Conseil national avec une minorité de députés avec une formation dans une haute école (48,5%) (Pilotti 2017 : 215).

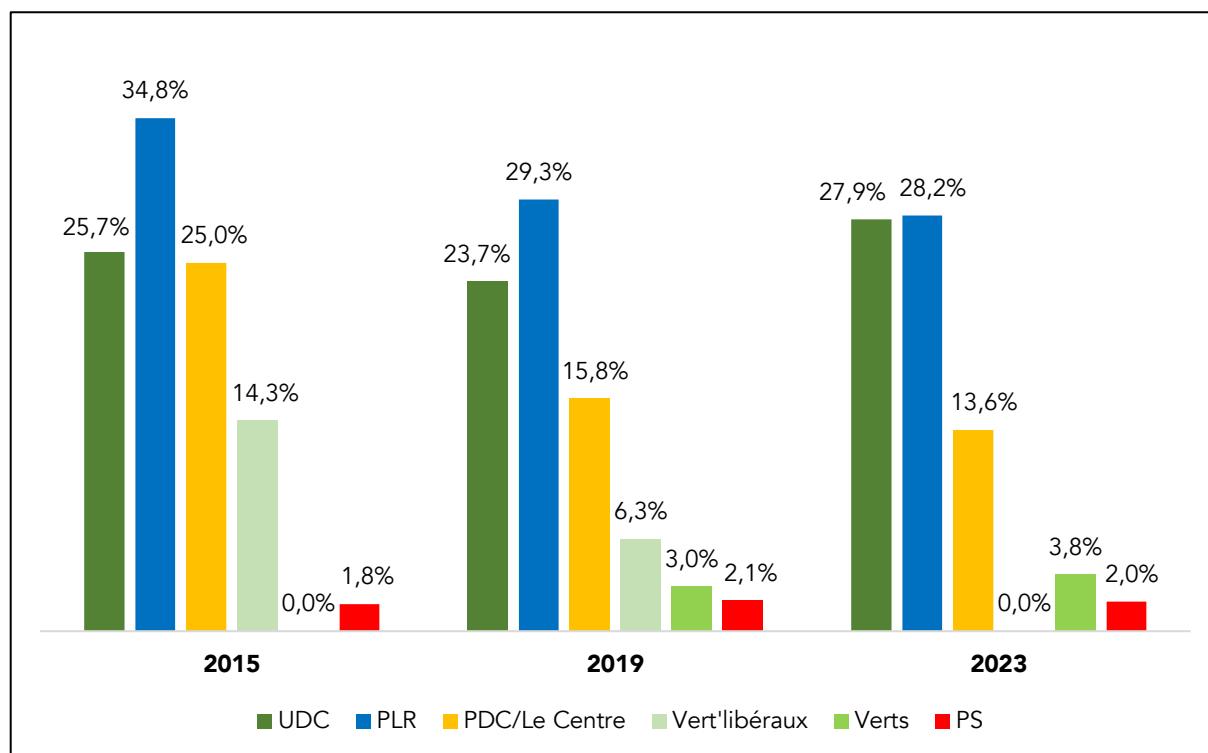
**Figure 6 : Membres de l'Assemblée fédérale avec un grade d'officier de l'armée (1848 et 2015-2023), par Chambre, en %**



La carrière militaire, comme déjà illustré (Pilotti 2017 : 231-232), revêt toujours une importance variable selon la délégation partisane qui suit largement le clivage gauche-droite (Figure 7). D'une part, les officiers sont presque absents parmi les élu·e·s du PS, des Verts et des Vert'libéraux, à savoir également les trois députations affichant le taux le plus élevé de femmes (voir Figure 2, plus en haut)<sup>11</sup>. D'autre part, les partis bourgeois, notamment PLR et UDC, vantent une proportion d'officiers toujours supérieure à la moyenne mesurée pour l'ensemble de l'Assemblée fédérale.

<sup>11</sup> À titre d'information, le seul officier de la députation PS en 2015, 2019 et 2023 est le conseiller aux États zurichois Daniel Jositsch (lieutenant-colonel), tandis qu'en 2019 et 2023 le conseiller aux États glaronais Mathias Zopf est le seul gradé de l'armée (capitaine) siégeant parmi les Verts. En 2015, les Vert'libéraux ont également compté un seul officier, à savoir le conseiller national zurichois (2007-2019) Thomas Weibel (major).

**Figure 7 : Membres de l'Assemblée fédérale avec un grade d'officier de l'armée au sein des délégations partisanes (2015-2023), en %**



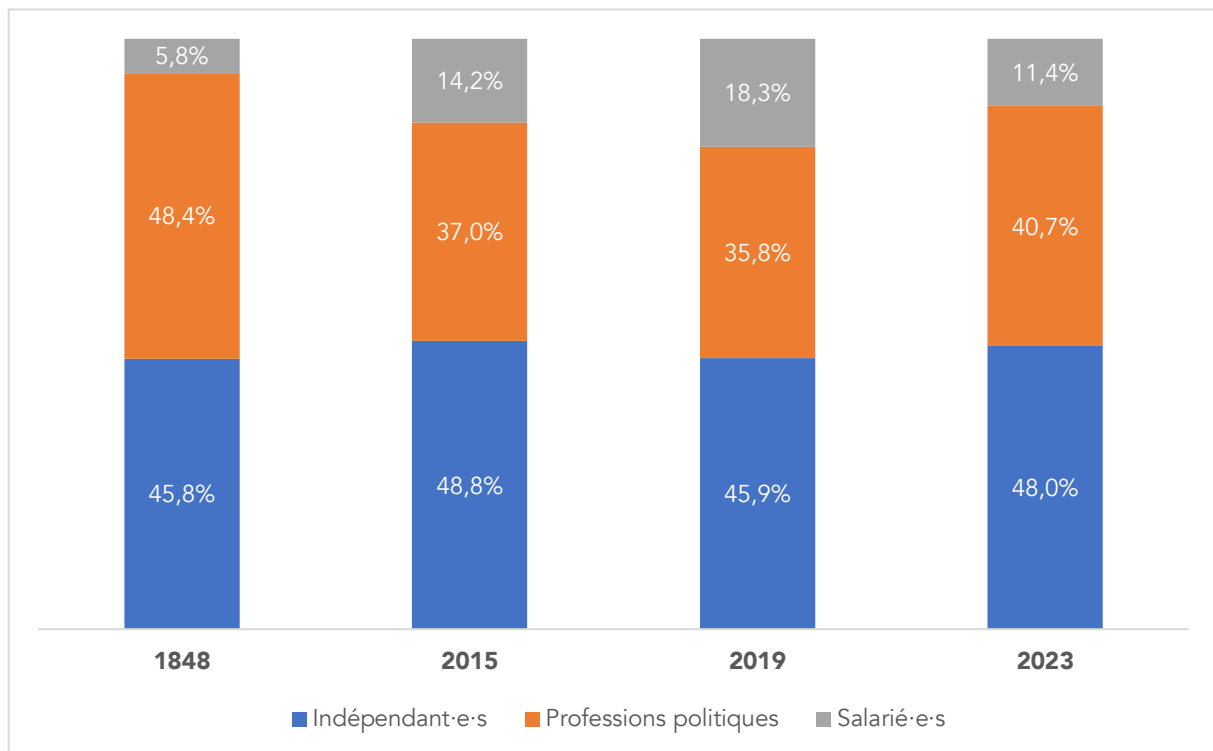
En termes de répartition des officiers, il apparaît que la très grande majorité (pas moins de trois quarts) de ceux siégeant entre 2015 et 2023 vante un grade d'officier supérieur (major, lieutenant-colonel, colonel) ou de capitaine. Seule une minorité des élus a entamé une carrière militaire comme officier subalterne (premier-lieutenant) (Annexe 7).

## 6. Plus d'indépendant·e·s et professions politiques et moins de salarié·e·s

En ce qui concerne le profil professionnel du Parlement fédéral de 2023, les tendances sont une fois encore sous le signe de la plus grande continuité. En effet, celui-ci se caractérise toujours par une prédominance des professions indépendantes suivies par les professions politiques ; le groupe des salarié·e·s reste quant à lui largement minoritaire (Figure 8). De plus, par rapport à 2019, les deux premiers groupes professionnels ont même augmenté leurs proportions en 2023 (de 45,9% à 48% pour les indépendant·e·s et de 35,8% à 40,7% pour les professions politiques), alors que les salarié·e·s reculent sensiblement (de 18,3% à 11,4%) en atteignant une proportion similaire voire même inférieure à celle mesurée dans les années 1920 et

1930 (Gruner 1970 : 147<sup>12</sup> ; Pilotti 2017 : 237 ; pour plus de détails historiques, voir aussi Pilotti 2018 : 120-125 et Pilotti 2022 : 36-38).

**Figure 8 : Répartition des membres de l'Assemblée fédérale selon leur statut professionnel (1848 et 2015-2023), en %**



La Figure 9 plus loin présente une répartition plus détaillée des parlementaires suisses suivant huit groupes professionnels. Il ressort ainsi qu'à l'issue des élections de l'automne 2023, les élu·e·s se rangent principalement en trois groupes.

Premièrement, le groupe affichant de loin la proportion la plus élevée de parlementaires est celui des professionnel·le·s de la politique<sup>13</sup> (37%). Parmi ces dernier·e·s on trouve notamment une part très importante de parlementaires de profession, qui se caractérisent entre autres par l'augmentation la plus importante par rapport à 2019 (+ 6,9 points de pourcentage, de 23,2% à 30,1% ; voir Annexe 9a)<sup>14</sup>. Le poids grandissant des parlementaires de profession, c'est-à-dire de ceux et celles

<sup>12</sup> Erich Gruner (dir.), *Die Schweizerische Bundesversammlung/L'Assemblée fédérale suisse - 1920-1968*, Berne, Francke, 1970, pp. 146-147.

<sup>13</sup> À titre d'information, le groupe inclut les dirigeant·e·s du patronat, les secrétaires syndicaux·les, les journalistes, ainsi que les parlementaires de profession.

<sup>14</sup> Cette proportion vraisemblablement va croître car, au cours de la législature, un certain nombre de nouveaux et nouvelles parlementaires, que nous avons inclus à son début dans d'autres profils professionnels, vont désormais consacrer davantage de temps à leur fonction électorale au détriment de leur activité par exemple de salarié·e·s dans le privé ou de consultant·e indépendante.

qui consacrent la totalité ou la majorité de leur temps de travail à leur fonction électorale à Berne, confirme ainsi une tendance à l'œuvre depuis surtout une vingtaine d'années liée à une professionnalisation du mandat d'élu·e à l'Assemblée fédérale. Cette évolution est tributaire de l'alourdissement des charges parlementaires (aussi en raison de l'introduction en 1991 d'un nouveau système de commissions permanentes) et de l'amélioration sensible des rémunérations (voir Pilotti 2022).

Deuxièmement, le groupe des entrepreneur·e·s (chef·fe·s d'entreprises, surtout PME, et agriculteur·e·s) gagne en importance et, pour la première fois depuis au moins les années 1960, son poids n'est (pratiquement) pas inférieur à celui des professions libérales. En 2023, les deux groupes incluent respectivement 23,5% et 24% des parlementaires, alors que l'écart était encore de plus de cinq points de pourcentage en 2019 (19,9% entrepreneur·e·s vs 25,2% professions libérales) (Pilotti et al. 2019 : 10)<sup>15</sup>.

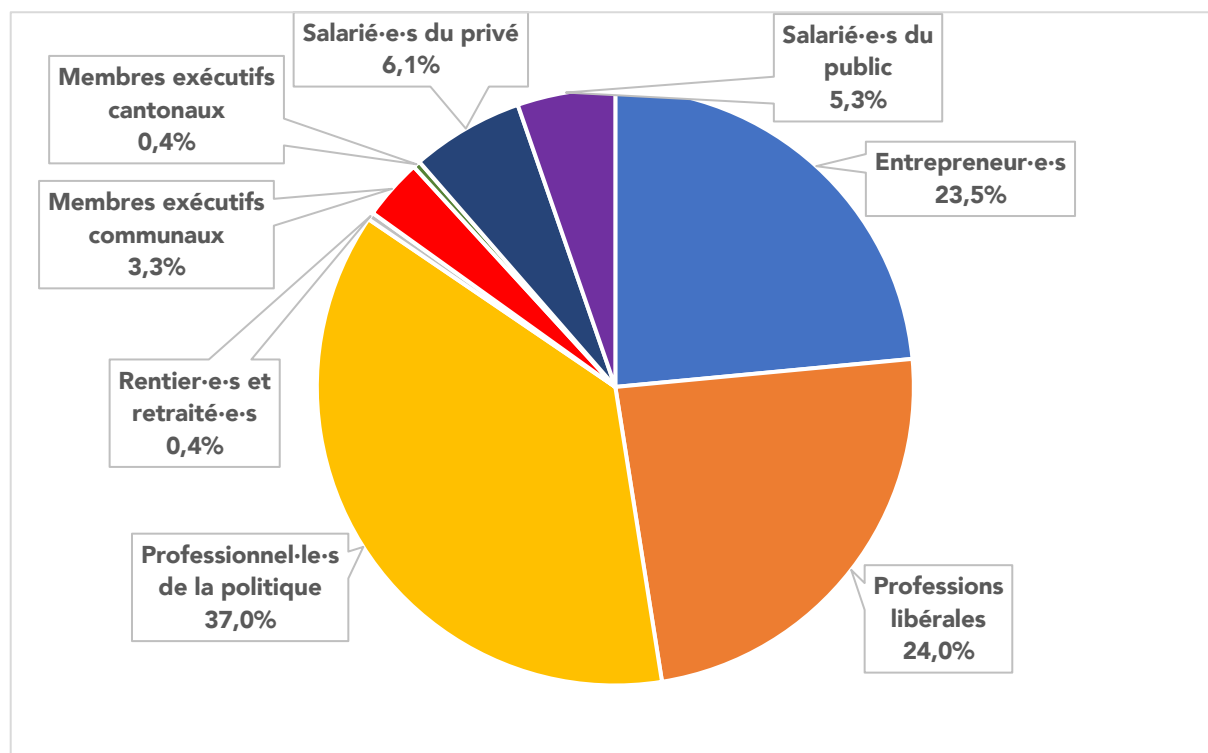
Troisièmement, le groupe des professions libérales (avocat·e·s, médecins, consultant·e·s économiques, juridiques, politiques ou en communication) continue à reculer légèrement. Cette évolution est due à la diminution lente mais constante depuis les années 2010 des consultant·e·s indépendant·e·s. Une partie grandissante de ces dernier·e·s, une fois élu·e·s à Berne se consacre très souvent à plein temps ou presque à son mandat électif, en se rangeant ainsi désormais dans le groupe des parlementaires de profession. Le passage n'est pas autant surprenant, étant donné que leur profession initiale de consultant·e s'avère complémentaire et fonctionnelle à leur charge parlementaire. Notons en revanche que la part d'élu·e·s exerçant comme avocat·e·s reste globalement stable, voire même elle augmente quelque peu (Annexe 9a)<sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup> Voir le lien suivant : [https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB\\_750719858568](https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB_750719858568).

<sup>16</sup> Le taux de parlementaires ayant le brevet d'avocat·e est en réalité même plus élevé dans l'ensemble du Parlement suisse que celui indiqué dans l'Annexe 9a (au moins 16% d'après nos estimations). En effet, un certain nombre d'entre eux et elles ont été classé·e·s dans d'autres groupes professionnels, dès le moment que nous avons pu juger que la plupart du temps de travail n'était vraisemblablement pas consacrée à leur cabinet d'avocat·e ou qu'ils ou elles avaient renoncé à exercer l'activité.

Figure 9 : Répartition des membres de l'Assemblée fédérale selon leur groupe professionnel en 2023, en %



### 6.1 Deux Chambres, deux profils professionnels

L'analyse par Chambre fédérale permet de faire ressortir une différence substantielle concernant les professions indépendantes et les professions politiques (Annexe 8a). En effet, les premières constituent toujours le groupe prédominant au Conseil national devant les secondes (49,5% vs 38,5%). En revanche, au Conseil des États nous assistons à une croissance sans égal des professions politiques qui devancent les indépendant·e·s (50% vs 41,3%) et cela, d'après nos données, pour la première fois depuis à peu près les années 1930. À l'époque, ce sont les membres des exécutifs cantonaux, dont un large nombre a longtemps siégé justement dans la Chambre des cantons, qui contribuent à cette prédominance des professions politiques. En revanche, aujourd'hui à « dominer » celle-ci sont désormais les parlementaires de profession (Pilotti 2017 : 361). Cette évolution s'explique notamment, d'une part, par les tâches du travail parlementaire devenues plus exigeantes, ce qui rend très difficile, voire impossible, de combiner les deux fonctions électives (membre du législatif fédéral et d'un gouvernement cantonal). De plus, plusieurs cantons ont introduit une interdiction formelle de cumuler un mandat au Parlement suisse et un mandat dans l'exécutif cantonal. D'autre part, l'amélioration des conditions matérielles des élu·e·s permet à une part toujours plus importante de parlementaires de se consacrer à plein temps à leur mandat électif sous la Coupole. Ce constat vaut davantage pour le

Conseil des États affichant depuis les années 2010 une proportion de parlementaires de profession supérieure à celle mesurée au Conseil national.

Une analyse plus fine du profil professionnel permet de mieux comprendre certaines spécificités des deux Chambres fédérales (Annexes 9b et 9c). Ainsi, la présence plus importante des indépendant·e·s au Conseil national s'explique notamment par l'occupation de nombreux sièges par des chef·fe·s d'entreprise et des agriculteurs·trices (27,5% au total) issu·e·s en bonne partie du groupe UDC. Les parlementaires de profession continuent à gagner en importance, en représentant à eux seuls un quart des sièges de la Chambre du peuple (de 22% en 2019 à 26,5% en 2023). La plus forte présence des professions politiques au Conseil des États est presque exclusivement tributaire de la croissance des parlementaires de profession : en 2023, dans ce groupe se range désormais 45,7% des membres de la Chambre haute, alors que celui-ci en incluait un peu plus d'un quart en 2019 (28,3%). Les avocat·e·s, même si leur part diminue par rapport à 2019, constituent le deuxième groupe professionnel à la Chambre des cantons (26,1%).

## 6.2 À propos d'un *background* professionnel « genré »

Une analyse du profil professionnel en termes de genre permet d'identifier des différences intéressantes qui confirment d'ailleurs une fois de plus les constats faits lors d'une comparaison portant sur des cohortes d'élue·e·s de 1980, 2000 et 2016 (Pilotti 2017 : 241-242 et 355). Il existe bel et bien un *background* professionnel différencié entre les parlementaires femmes et leurs collègues hommes qui se traduit par une prédominance des professions politiques parmi les élues (52,7%), tandis que la majorité des élus se range dans les professions indépendantes (54,2%) (Annexe 8b). Si l'on regarde de plus près, il apparaît qu'en 2023 deux groupes professionnels « pèsent » davantage au sein de la députation féminine (Annexe 9d). Premièrement, le groupe des parlementaires de profession : pour 43% des élues le mandat au Conseil national ou au Conseil des États représente l'activité à laquelle elles consacrent la totalité ou la majorité de leur temps de travail, alors que la proportion est deux fois moins importante parmi les parlementaires hommes (22,2%). Deuxièmement, les parlementaires femmes sont recrutées davantage parmi le groupe des autres professions libérales (médecins, consultant·e·s économiques, juridiques, politiques ou en communication, etc.) : 17,2% vs 7,8% pour les élus. En ce qui concerne les hommes siégeant à l'Assemblée fédérale au début de la 52<sup>e</sup> législature, ils se distinguent de leurs collègues femmes en étant davantage recrutés parmi les chefs d'entreprise (19% vs 8,6%), les avocats (16,3% vs 6,5%) et les agriculteurs (10,5% vs 5,4%).



### 6.3 Des profils professionnels partisans

Sur le plan du profil professionnel, il existe également des spécificités partisans évidentes comme d'ailleurs déjà relevé par des analyses précédentes (Pilotti 2017 : 243-245 et 356-359).

Plus de la moitié de la délégation de l'UDC en 2023 est composée par deux groupes professionnels, dont le parti affiche de loin les proportions les plus élevées, à savoir les chef·fe·s d'entreprises (33,8%, un des taux les plus élevés dans l'histoire du parti) et les agriculteurs·trices (22,1%, proportion en forte augmentation depuis 2015) (Annexe 9e). À illustrer le poids de ces deux groupes professionnels au sein de la députation parlementaire du principal parti suisse, il suffit de mentionner que deux tiers de tou·te·s les entrepreneurs·ses PME et presque trois quarts des agriculteurs·trices siégeant à Berne se rangent sur les bancs de l'UDC. En 2023, par rapport à l'ensemble du Parlement fédéral, l'UDC se caractérise également par une part plus élevée des autres professions libérales et des cadres du privé.

Comparativement aux autres partis, les parlementaires du PLR se recrutent beaucoup plus parmi les chef·fe·s d'entreprise (23,1%) et les avocat·e·s (23,1%) (Annexe 9f). Le groupe des parlementaires de profession inclut un quart des élu·e·s PLR, mais leur proportion est néanmoins inférieure à celle mesurée pour l'ensemble de l'Assemblée fédérale. En revanche, le poids du groupe des cadres d'association (incluant notamment des dirigeant·e·s d'associations patronales) s'avère plus significatif par rapport à la moyenne du Parlement suisse et aux autres délégations partisans (à l'exception de celle du PS).

Deux groupes professionnels s'avèrent prédominants au sein de la députation du Centre : les parlementaires de profession (34,1%) et les avocat·e·s (20,5%) (Annexe 9g). Deux autres groupes pèsent davantage parmi les élu·e·s de l'ancien Parti démocrate-chrétien, à savoir les cadres du privé et les membres d'exécutifs communaux. À propos de ces dernier·e·s, relevons qu'en 2023 la délégation du Centre inclut la moitié de tou·te·s les parlementaires suisses siégeant dans une municipalité d'une commune ou d'une ville.

Presque la moitié (48%) de la députation PS est composée par des parlementaires de profession. Le deuxième groupe professionnel dans lequel les socialistes recrutent le plus d'élu·e·s est celui des autres professions libérales, incluant surtout un bon nombre de consultant·e·s indépendant·e·s (économie, droit, politique) (Annexe 9h). Remarquons encore que la délégation socialiste se caractérise aussi par un poids plus élevé, dans une comparaison interpartisan et par rapport à la proportion mesurée pour l'ensemble du Parlement suisse, des cadres d'association (surtout syndicats et associations des locataires et locatrices) et des enseignant·e·s (4 sur 8 au total siègent dans la députation PS aux Chambres fédérales).

Enfin, la délégation des Verts est la seule dans laquelle un groupe professionnel inclut la majorité de ses membres : 61,5% des élu·e·s écologistes sont issu·e·s des parlementaires de profession (16 sur 26). Le deuxième groupe par importance très distancé est celui des avocat·e·s (11,5%) (Annexe 9i).

## 7. Le recrutement parlementaire à l'aune des 175 ans de l'État fédéral (1848-2023)

Les élections fédérales de l'automne 2023 ont eu lieu dans l'année qui coïncidait avec les 175 ans de l'État fédéral. Cette date anniversaire pour fêter la naissance de la « Suisse moderne » en 1848 nous fournit ainsi le prétexte pour essayer de rendre compte des transformations et des persistances dans les logiques du recrutement parlementaire aux Chambres fédérales. Sur la base de différents indicateurs sociodémographiques retenus pour notre analyse, nous pouvons faire quelques constats intéressants.

### *7.1 Augmentation de l'âge moyen, présence stable des universitaires et recul des officiers*

Premièrement, par rapport à la structure d'âge de l'Assemblée fédérale, comme déjà observé dans une analyse préalable portant sur le Conseil national (Pilotti et al. 2023 : 7)<sup>17</sup>, deux éléments permettent d'expliquer le fait que la toute première Assemblée fédérale de 1848, avec ses 155 membres, se caractérisait par un âge moyen nettement plus bas par rapport à 2023 (42 ans vs 50 ans) et une présence très minoritaire d'élus de 50 ans et plus (20% vs 52,9%) (voir Figure 3 plus haut et Annexe 1). D'une part, la création de l'État fédéral et d'un nouveau système politique après la guerre du Sonderbund de 1847 se traduit par l'arrivée d'un personnel politique plus jeune qui remplace en partie celui ayant caractérisé la période précédente. D'autre part, il ne faut pas oublier qu'à l'époque l'espérance de vie de la population était plus basse, ce qui de fait influence également la structure d'âge de l'Assemblée fédérale.

Deuxièmement, il existe une continuité avec le profil scolaire des membres du tout premier Parlement fédéral de 1848 avec ceux et celles qu'y siègent aujourd'hui : la majorité a toujours accompli une formation dans une université ou une école polytechnique (60,6% en 1848 vs 56,9% en 2023) (Figure 4).

Troisièmement, l'évolution de la part d'officiers affiche un changement significatif entre 1848 et 2023 (Figure 6). Alors que dans le tout premier législatif fédéral plus de la moitié de ses membres (52,9%) avait gradé à l'armée, ils ne sont plus que 15,4%

---

<sup>17</sup> Voir le lien suivant : [https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB\\_D0D151E919CC](https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB_D0D151E919CC).

en 2023 à avoir entamé une carrière militaire (plus ou moins longue)<sup>18</sup>. Une telle évolution est largement tributaire de deux facteurs affectant la présence d'officiers depuis notamment les années 1990. D'une part, la présence grandissante de parlementaires femmes, dont (presque) aucune a rempli le service militaire et par conséquent n'a pas non plus eu la possibilité de grader à l'armée. D'autre part, une certaine perte de prestige de l'armée à la fin de la Guerre froide qui rend moins attractive la carrière militaire aussi comme véritable marchepied pour une carrière professionnelle (Pilotti 2017 : 230-231)<sup>19</sup>. Cela dit, tout en diminuant surtout au cours des trente dernières années, force est de constater que la proportion d'officiers au Parlement fédéral en 2023 reste largement surreprésentée par rapport au taux mesuré dans l'ensemble de la population masculine suisse (15,4% vs 0,6%)<sup>20</sup>.

## 7.2 La prédominance hier comme aujourd'hui des professions indépendantes

L'analyse du profil professionnel de l'Assemblée fédérale de 1848 et de celui du Parlement issu des élections fédérales de l'automne 2023 permet de faire ressortir des éléments à la fois de stabilité et de changement. Certains des constats que nous allons faire rejoignent ceux réalisés dans une analyse précédente portant sur le Conseil national (Pilotti et al. 2023 : 13-14)<sup>21</sup>.

De manière générale, si l'on considère les trois grandes catégories professionnelles, nous constatons que la très grande majorité des parlementaires est issue, en 1848 comme en 2023, des professions indépendantes et des professions politiques ; seule une minorité est recrutée parmi les salarié·e·s (Figure 8). Notons simplement que lors de la première législature de la nouvelle Assemblée fédérale (1848-1851), la catégorie

---

<sup>18</sup> L'anecdote suivante illustre parfaitement bien la présence très significative d'officiers de l'armée sous la Coupole fédérale : « Le chancelier fédéral Georges Bovet racontait une petite histoire sur le conseiller aux États tessinois Airoldi [*membre du Conseil des États de 1851 à 1852 et de 1867 à 1873*, N.d.A.]; celui-ci, qui avait presque perdu la vue, et se dirigeait à tâtons à travers la vieille salle étroite où avaient lieu les séances, murmurait chaque fois qu'il touchait un objet inconnu : *Pardon, mon colonel !* » ; voir Erich Gruner, « Quelques réflexions sur l'élite politique dans la Confédération helvétique depuis 1848 », *Revue d'histoire économique et sociale*, 44, 1966, p. 145.

<sup>19</sup> La symbiose répandue pendant très longtemps en Suisse entre vie professionnelle et armée est d'ailleurs résumée de manière très éloquente par le journaliste Roger de Diesbach : « Une promotion militaire entraîne souvent une promotion civile. Un colonel reste rarement employé de banque [...] Nombre de belles carrières du pays doivent autant au moteur de la réussite civile qu'à la vapeur des galons militaires » ; Roger de Diesbach, *L'armée*, Lausanne, Editions Mondo, 1988, pp. 17-18 ; voir également Thomas David et Eric Davoine, « Chef militaire ou chef civil ? Grandeur et déclin du prestige de l'uniforme », dans Ivan Sainsaulieu et Jean-Philippe Leresche (dir.), *C'est qui ton chef ? Sociologie du leadership en Suisse*, Lausanne, EPFL Press, 2023, pp. 49-65.

<sup>20</sup> Selon les dernières statistiques disponibles (mars 2022), le nombre d'officiers s'élève à 16'038 (Département de la défense, de la protection de la population et des sports, DDPS, *Armeeauszählung 2022*, Berne, 2022, annexe 10 ; document consulté le 28 août 2024 à l'adresse suivante : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-90666.html>).

<sup>21</sup> Voir le lien suivant : [https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB\\_D0D151E919CC](https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB_D0D151E919CC).

incluant le plus de parlementaires était celle des professions politiques dépassant de peu les professions indépendantes (48,4% vs 45,8%). Les secondes vont néanmoins devancer encore durant le 19<sup>e</sup> siècle les premières s'affichant ainsi comme étant la catégorie professionnelle de loin prédominante, incluant presque ou plus de la moitié de tous les membres du Parlement suisse (Pilotti 2018 : 122-123).

Une analyse suivant la répartition des élu·e·s dans des groupes professionnels plus spécifiques fournit des informations davantage précises (Annexe 9a). Ainsi, au sein des professions indépendantes, la part d'entrepreneurs·ses dans le domaine des industries et des arts et métiers augmente : on en comptait 12,9% en 1848, ils et elles sont aujourd'hui 15%. En revanche, les professions libérales (avocat·e·s, médecins, architectes, ingénieur·e·s, etc.) reculent légèrement, en passant de 25,8% à 24%, en raison surtout d'une diminution des avocat·e·s qui est néanmoins compensée en partie par une légère croissance des autres professions libérales avec l'arrivée d'un certain nombre de consultant·e·s économiques, juridiques, politiques ou en communication. Toujours dans la catégorie des professions indépendantes, on constate que la présence des agriculteurs·trices au Parlement fédéral (exclusivement au Conseil national en 2023) est inversement proportionnelle au poids que l'ensemble du secteur primaire a dans l'économie helvétique en termes de personnes occupées. En 1848, le secteur agricole occupait presque 50% des personnes actives, alors qu'il était largement sous-représenté à Berne avec à peine 1,9% d'élus issus du monde agricole. En 2023, les agriculteurs·trices sont en revanche largement surreprésenté·e·s avec 8,5% des sièges au Parlement suisse et 2,3% des personnes actives dans le secteur primaire<sup>22</sup>. Une telle évolution est presque sans équivalent en comparaison internationale, ce qui illustre la capacité de la paysannerie suisse de se mobiliser sur le plan politique pour y jouer un rôle incontournable. Et cela notamment avec la création, en 1897, de l'Union suisse des paysans (USP, l'une des principales associations faîtières de l'économie helvétique) et l'élection en 1929 du premier conseiller fédéral issu de l'ancien Parti agrarien (le Parti des paysans, artisans et bourgeois, PAB, ancêtre de l'UDC), le Bernois Rudolf Minger<sup>23</sup>.

---

<sup>22</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail/caracteristiques-main-oeuvre/section-economique.html> (page consultée le 29 août 2024).

<sup>23</sup> Pour plus d'informations sur l'USP, voir Werner Baumann, « Union suisse des paysans », dans *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 18 mars 2015, traduit de l'allemand, adresse Url : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016463/2015-03-18/> (consulté le 2 septembre 2024). Sur Rudolf Minger, voir aussi Peter Stettler, « Minger, Rudolf », dans *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 16 septembre 2010, traduit de l'allemand, adresse Url : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/004612/2010-09-16/> (consulté le 2 septembre 2024).

### 7.3 Toujours peu de place aux salarié·e·s et la montée des parlementaires de profession

Contrairement aux agriculteurs·trices, la présence des salarié·e·s du public (cadres de l'administration publique et enseignant·e·s) et du privé reste quant à elle toujours marginale par rapport à leur poids global dans la population active suisse : 5,8% en 1848 et 11,4% en 2023 (Figure 8). Notons d'ailleurs que la presque totalité des salarié·e·s ayant siégé à l'Assemblée fédérale depuis 1848 occupe des fonctions dirigeantes ou liées à l'enseignement. Par contre, les salarié·e·s exerçant des métiers manuels à proprement parler sont presque inexistant·e·s<sup>24</sup>. Un seul chiffre est suffisamment éloquent pour rendre compte de cette situation à partir des informations dont nous disposons : sur 3'794 parlementaires fédéraux (distribué·e·s dans seize cohortes entre 1848 et 2023), nous n'avons identifié que 5 travailleurs manuels, dont 4 ouvriers et 1 conducteur de tram<sup>25</sup>.

Enfin, les professions politiques, dont le poids global est toujours significatif durant les 175 ans d'histoire du Parlement fédéral, se caractérisent par des transformations internes liées à trois groupes professionnels.

D'une part, nous assistons à la disparition des parlementaires occupant la fonction de juge ou préfet (de 18,1% à 0%) et de ceux qui occupent simultanément un mandat électif dans un exécutif cantonal (de 24,5% en 1848 à 0,4% en 2023) (Annexe 9a)<sup>26</sup>. Jusqu'à encore la fin des années 1980, sur les bancs de l'Assemblée fédérale, nous trouvons pas moins d'une dizaine de membres de gouvernements cantonaux<sup>27</sup>. Ces derniers reculent jusqu'à pratiquement disparaître durant les années 1990 et 2000 et cela principalement pour deux raisons déjà évoquées dans la partie 6.1 de la présente étude. La première renvoie à l'interdiction de cumuler le mandat de conseiller·ère

---

<sup>24</sup> La présence des salarié·e·s sans fonction de cadre, y compris donc ceux et celles qui exercent des métiers manuels, est plus importante dans les parlements cantonaux et des villes suisses ; voir Andrea Pilotti et Roberto Di Capua, « Le système de 'milice politique' met-il le peuple aux commandes ? », dans Ivan Sainsaulieu et Jean-Philippe Leresche (dir.), *C'est qui ton chef ? Sociologie du leadership en Suisse*, Lausanne, EPFL Press, 2023, pp. 40-42.

<sup>25</sup> Il s'agit des conseillers nationaux [Johann Vögtle](#) (Alliance des indépendants/Zurich, 1937-1939, chef d'atelier dans une usine), [René Villard](#) (PS/Vaud, 1955-1958, mécanicien dans l'usine de tourne-disque Thorens), [Josef Grolimund](#) (Parti radical-démocratique/Soleure, 1959-1975, ouilleur et contremaître), [Paul Wagner](#) (PS/Bâle-Campagne, 1963-1987, machiniste dans une fabrique de meubles) et [Georges Breny](#) (Action nationale/Vaud, 1971-1975, conducteur de tram à Berne).

<sup>26</sup> Au début de la 52<sup>e</sup> législature (2023-2027), le seul parlementaire fédéral qui cumule les deux mandats est Benjamin Mühlemann (PLR/Glaris). Il est élu au Conseil des États alors qu'il siège au gouvernement cantonal depuis 2014. Finalement, comme d'autres dans le passé, il va garder le cumul pendant quelques mois (décembre 2023-fin avril 2024), jusqu'aux nouvelles élections pour l'exécutif cantonal.

<sup>27</sup> Il ne s'agit d'ailleurs que d'hommes, ce qui n'est pas surprenant étant donné que la première femme élue dans un Conseil d'État sera la socialiste zurichoise [Hedwig Lang-Gehri](#) en 1983 (conseillère nationale de 1971 à 1983).

d'État et parlementaire fédéral, introduite dans plusieurs cantons, ainsi que par l'interdiction de cumuler toute fonction électorale émise par certaines sections cantonales de partis (notamment PS et Verts). La deuxième raison tient à la difficulté de concilier les deux fonctions électives devenues désormais plus exigeantes en termes de charges de travail, surtout avec la professionnalisation du travail parlementaire (Pilotti 2017 : 239-240, note 262 ; Pilotti 2022 : 43-44)<sup>28</sup>.

D'autre part, il y a un troisième groupe qui, grâce à l'amélioration sensible des rémunérations (pour plus de détails, Pilotti 2017 : 178-181 et 335-337), gagne une importance considérable lors des vingt dernières années, à savoir celui incluant les parlementaires de profession qui consacrent la totalité ou une claire majorité de leur temps de travail à leur mandat électif au Conseil national ou au Conseil des États. Ce profil d'élu·e apparaît au début des années 1980 (Pilotti 2017 : 240-241), mais ce n'est que durant les années 2000 et 2010 qui voit sensiblement accroître ses effectifs, en devenant en 2023 le groupe professionnel qui affiche de loin la plus grande proportion de parlementaires (30,1%, 74 en chiffres absolus).

## 8. Conclusion

L'analyse du portrait sociodémographique de l'Assemblée fédérale issue des élections fédérales de 2023 fait ressortir des formes de sélectivité sociale et professionnelle qui influencent le recrutement parlementaire en Suisse. Ces constats ne font d'ailleurs que confirmer des logiques à l'œuvre depuis les débuts de l'État fédéral, comme l'a illustré la comparaison avec le profil des élus du tout premier Parlement helvétique au moment de la création de l'État fédéral en 1848. Depuis lors, il existe certes des changements qui attestent une certaine ouverture du recrutement parlementaire faisant référence, par exemple, à une présence désormais significative, même si pas encore paritaire, des femmes et une moindre importance de la carrière militaire. Cela dit, force est de constater une fois encore que la plupart des caractéristiques socioéconomiques des élu·e·s siégeant au Conseil national et au Conseil des États persistent depuis 1848.

La majorité des membres du Parlement fédéral continue à avoir accompli une formation dans une école polytechnique ou une université, alors que le taux de personnes au bénéfice d'une formation tertiaire (université, école polytechnique et haute école spécialisée) s'élève à un peu moins d'un tiers dans l'ensemble de la population résidente. Les Chambres fédérales affichent aussi une représentativité

---

<sup>28</sup> Une analyse assez récente a d'ailleurs illustré que, depuis les années 1980, il émerge une difficulté grandissante pour les élu·e·s à concilier leur profession principale et le mandat parlementaire ; voir Stefano Assanti, Mathieu Gobet, Vincent Mabillard et Martial Pasquier, *Activités, transition et réinsertion professionnelles des élus. Une étude auprès des anciens parlementaires au niveau fédéral (1983-2015)*, Working paper de l'IDHEAP 7, Chavannes-près-Renens, IDHEAP, 2019.



lacunaire au niveau des catégories professionnelles présentes sur ses bancs. En effet, dans une société suisse composée en large majorité par des salarié·e·s, ce sont toujours les professions indépendantes et les professions politiques à inclure pas moins de 9 parlementaires sur 10. Ainsi, les professions libérales et les propriétaires de PME parviennent à garder une présence très significative parmi les parlementaires et ce depuis 175 ans. De même, les agriculteurs·trices maintiennent une présence à l'Assemblée fédérale qui reste de premier plan, étant ainsi largement surreprésenté·e·s malgré le poids très minoritaire du secteur primaire en termes de personnes actives en Suisse. Enfin, comme conséquence entre autres de l'amélioration des conditions matérielles des élu·e·s à Berne, la part des parlementaires de profession ne fait que croître au cours des années 2000 et 2010.

### Méthodologie

Cette analyse descriptive a été réalisée sur les 246 élu·e·s de l'Assemblée fédérale (200 au Conseil national et 46 au Conseil des États) suite aux élections fédérales de l'automne 2023 et ayant été assermenté·e·s au début de la 52<sup>e</sup> législature, le 4 décembre 2023. Les données sociographiques sont issues de la [Base de données des élites suisses](#) (2015 et 2019) ou collectées à partir des sites personnels des élu·e·s, des chancelleries cantonales ou des sources de la presse papier ou en ligne (2019 et 2023). Les données sociographiques de 1848 sont issues d'une notre base de données personnelle. Les données collectées pour 1848, 2015 et 2019 font référence au début de chaque législature.

### Pour en savoir plus sur l'évolution historique du profil socioprofessionnel du Parlement fédéral

- Pilotti Andrea (2017), *Entre démocratisation et professionnalisation: le Parlement suisse et ses membres de 1910 à 2016*, Seismo, Zurich et Genève.  
**Open Access** : [https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB\\_F9C47C189FF0](https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB_F9C47C189FF0)
- Pilotti Andrea (2018), « L'Assemblée fédérale et le passage inachevé du dignitaire au politicien professionnel », *Traverse Zeitschrift für Geschichte = revue d'histoire*, 25(3) : 114-128.  
**Open Access** : [https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB\\_F498408990BD](https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB_F498408990BD)
- Pilotti Andrea (2022), « Les temporalités du travail parlementaire en Suisse. Entre 'milice' et professionnalisation politique », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, 36 : 34-57.  
**Open Access** : [https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB\\_CB4A764E660D](https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB_CB4A764E660D)

## ANNEXES

### Annexe 1 : Âge moyen des membres de l'Assemblée (1848 et 2015-2023), par Chambre fédérale

	1848	2015	2019	2023
Conseil national	43,0	50,1	48,6	49,3
Conseil des États	40,1	55,0	54,3	55,1
Assemblée fédérale	42,2	51,0	49,7	50,4

### Annexe 2 : Âge moyen des membres de l'Assemblée fédérale, par délégation partisane (2015-2023)

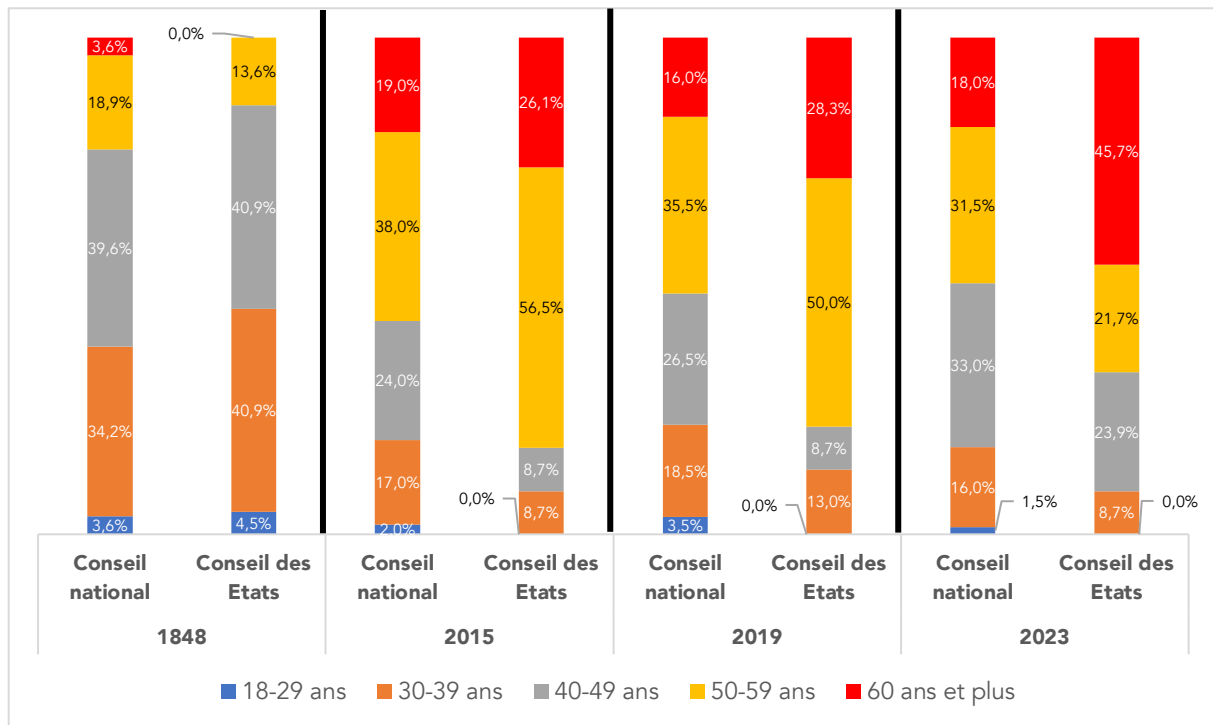
Parti	2015	2019	2023
UDC	50,3	49,6	49,1
PLR	50,6	50,8	51,8
PDC/Le Centre	53,2	53,5	55,6
Vert'libéraux	45,9	47,9	49,1
Verts	47,4	44,2	46,6
PS	51,1	49,3	47,3
<i>Assemblée fédérale</i>	<i>51,0</i>	<i>49,7</i>	<i>50,4</i>

### Annexe 3 : Âge moyen des membres de l'Assemblée fédérale (2015-2023), selon le genre

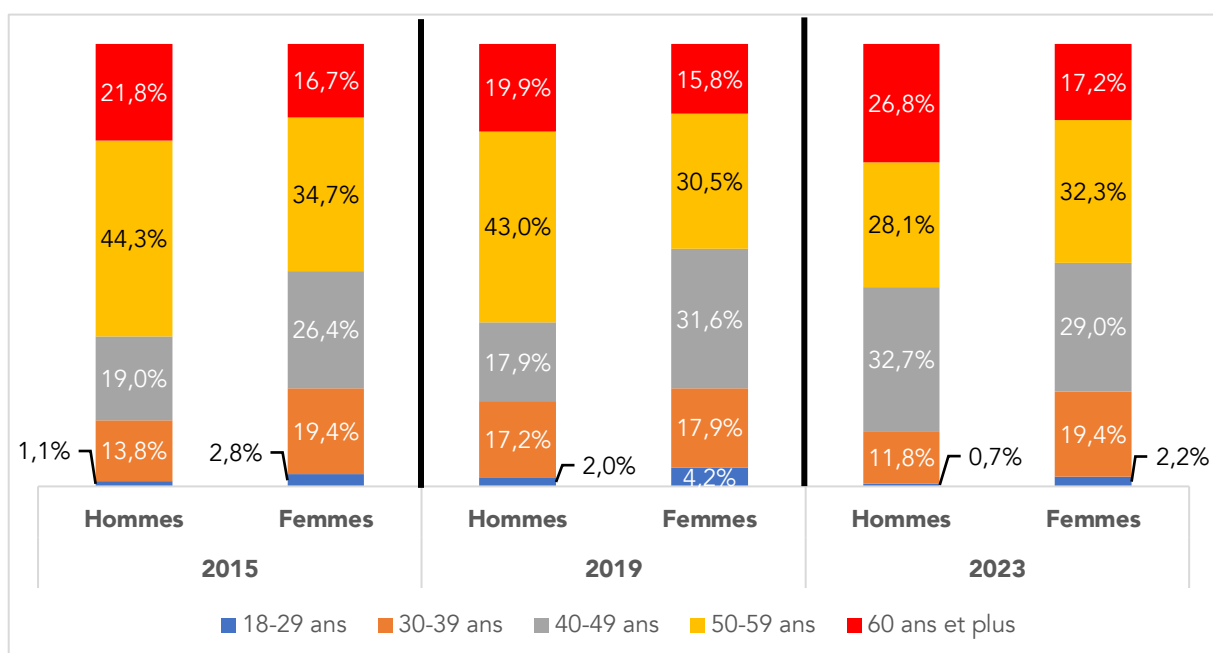
	2015	2019	2023
Hommes	51,8	51,1	51,2
Femmes	49,2	47,4	49,1
<i>Assemblée fédérale</i>	<i>51,0</i>	<i>49,7</i>	<i>50,4</i>



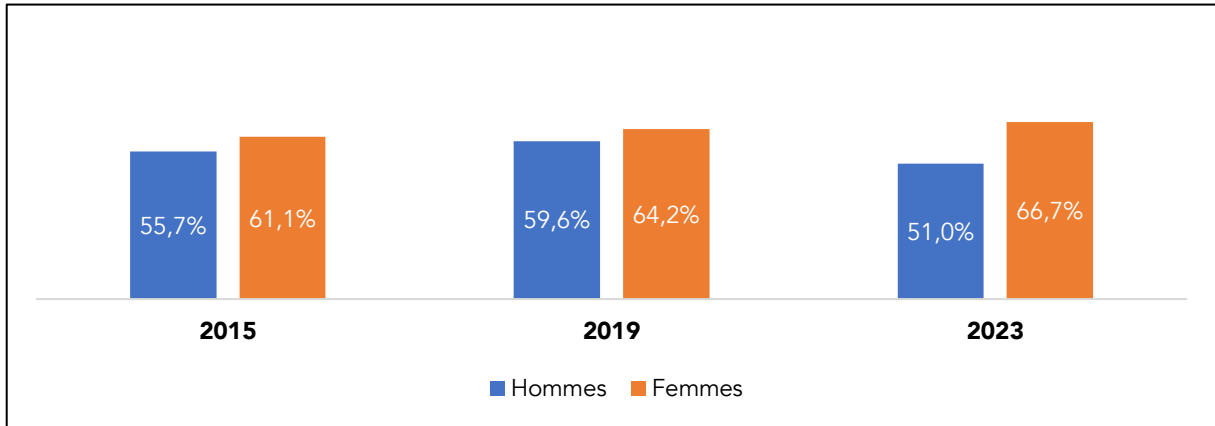
#### Annexe 4 : Répartition des membres de l'Assemblée fédérale selon leur âge (1848 et 2015-2023), par Chambre fédérale, en %



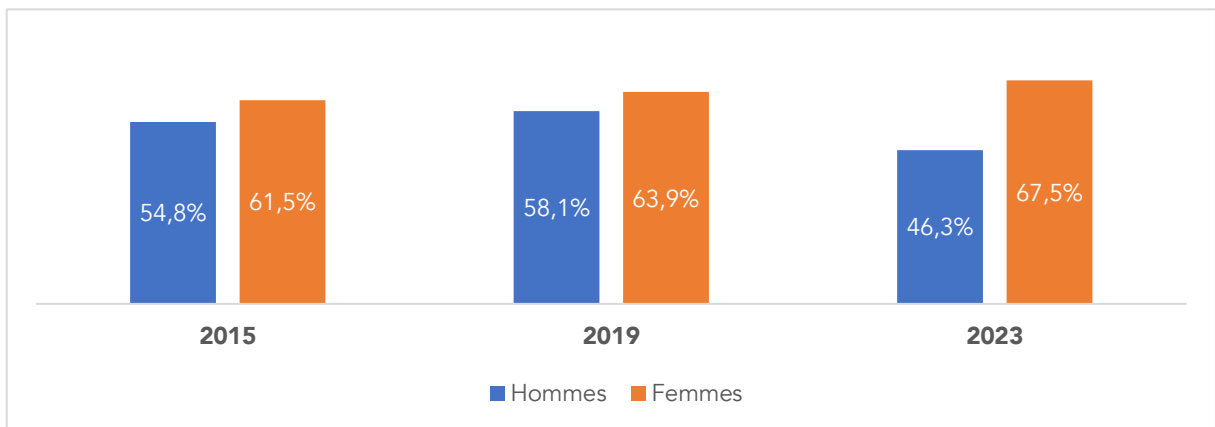
#### Annexe 5 : Répartition des membres de l'Assemblée fédérale selon leur âge (2015-2023), selon le genre, en %



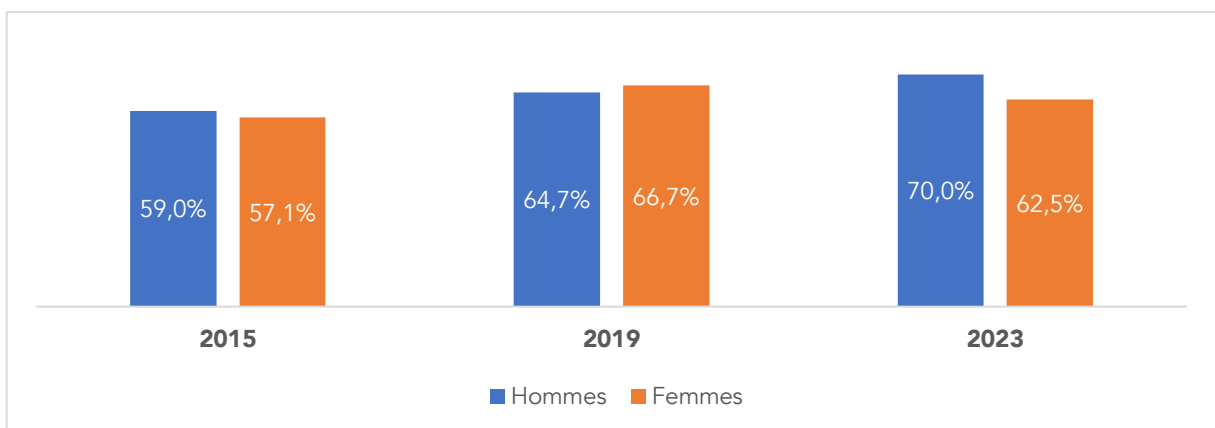
**Annexe 6a : Membres de l'Assemblée fédérale avec une formation universitaire (2015-2023), selon le genre, en %**



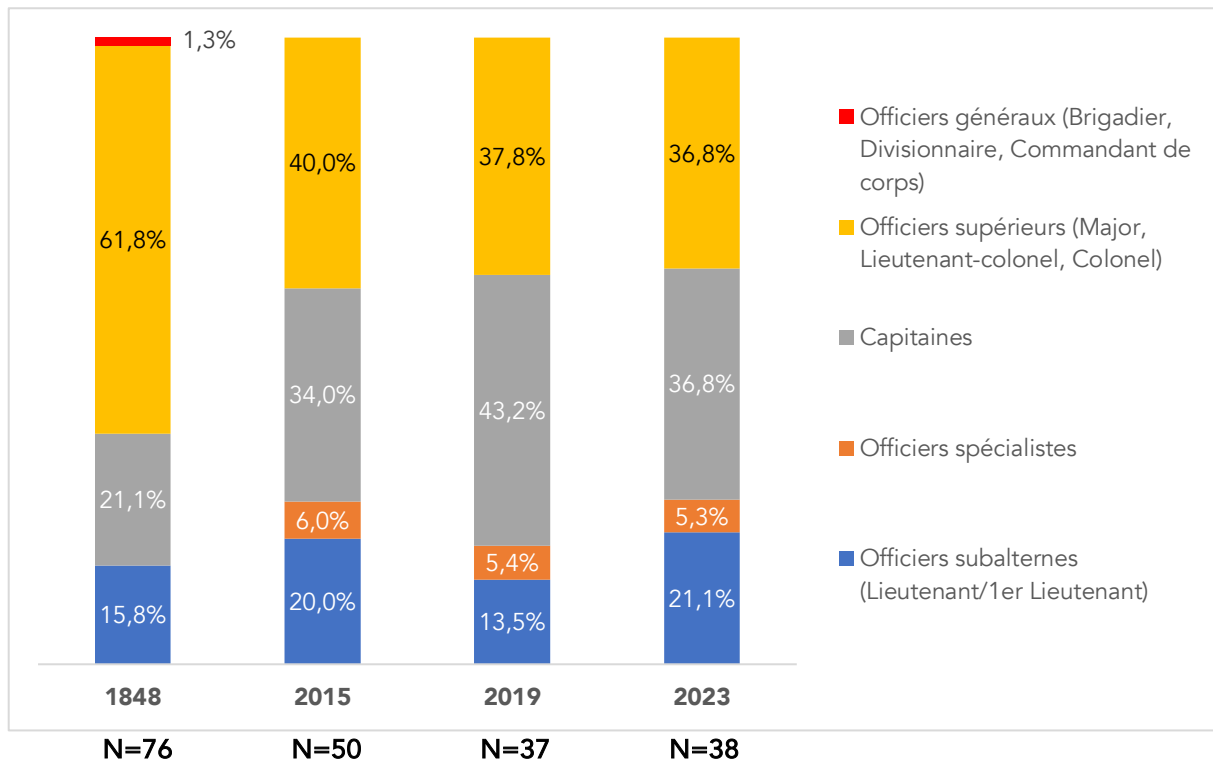
**Annexe 6b : Membres du Conseil national avec une formation universitaire (2015-2023), selon le genre, en %**



**Annexe 6c : Membres du Conseil des États avec une formation universitaire (2015-2023), selon le genre, en %**

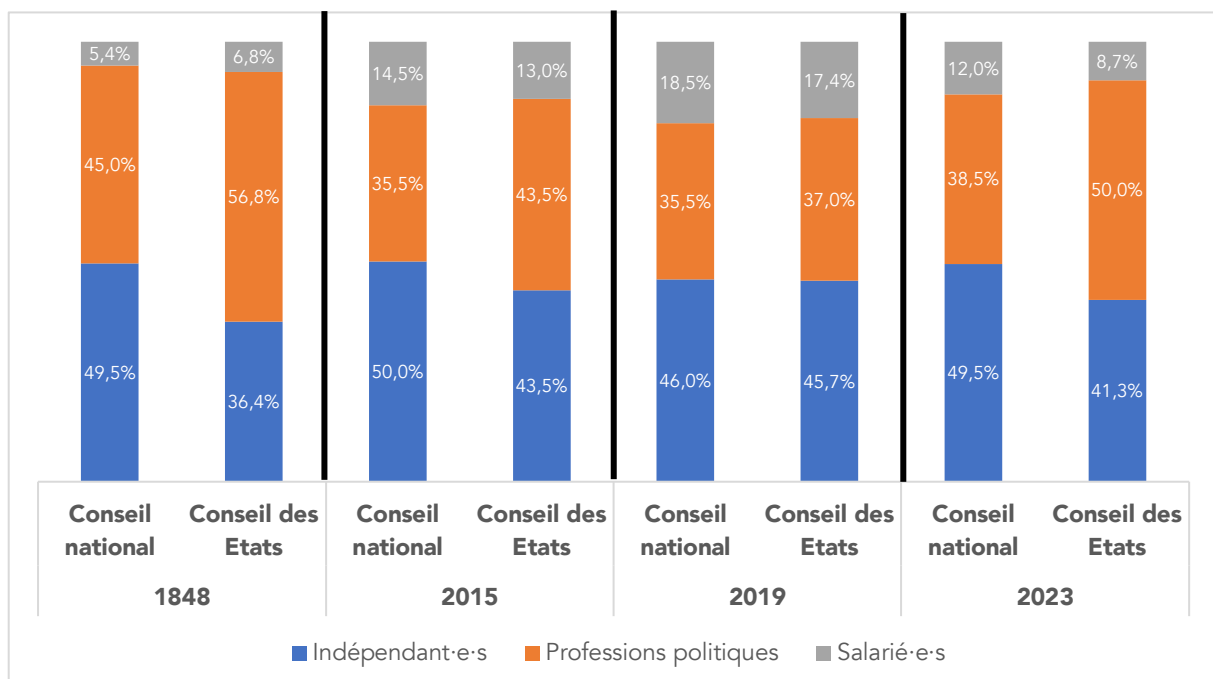


## Annexe 7 : Répartition des officiers au Parlement fédéral (1848 et 2015-2023), en % (sur le total des officiers)

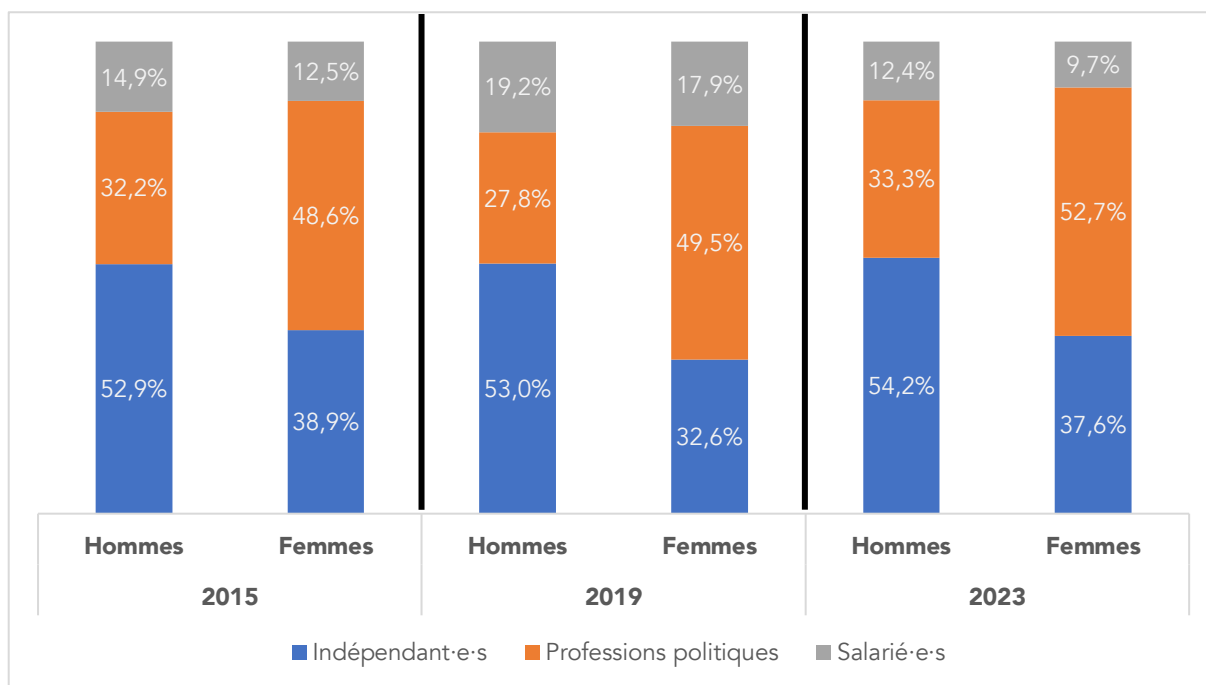


Note : en 1848, les officiers siégeant au Parlement étaient 82, mais pour 6 n'a pas été possible d'identifier le grade exacte.

## Annexe 8a : Répartition des membres de l'Assemblée fédérale selon leur statut professionnel (1848 et 2015-2023), par Chambre fédérale, en %



## Annexe 8b : Répartition des membres de l'Assemblée fédérale selon leur statut professionnel (2015-2023), selon le genre, en %



## Annexe 9a : Répartition des membres de l'Assemblée fédérale selon leur profession (1848 et 2015-2023), en %

Professions	1848	2015	2019	2023	Différence 2019-2023 (en points de pourcentage)
Avocat·e·s	16,1%	12,2%	11,8%	12,6%	0,8
Autres professions libérales	9,7%	14,2%	13,4%	11,4%	-2,0
Chef·fe·s d'entreprises	12,9%	15,0%	13,4%	15,0%	1,6
Agriculteurs·trices	1,9%	6,5%	6,5%	8,5%	2,0
Rentier·e·s et retraité·e·s	5,2%	0,8%	0,0%	0,4%	0,4
Cadres du privé	0,0%	8,5%	9,3%	6,1%	-3,2
Cadres ONG et coopératives	0,0%	0,8%	1,2%	0,0%	-1,2
Cadres du public	3,9%	2,8%	2,0%	2,0%	0,0
Enseignant·e·s	1,9%	2,0%	6,1%	3,3%	-2,8
Membres exécutifs communaux	3,2%	6,1%	4,9%	3,3%	-1,6
Membres exécutifs cantonaux	24,5%	1,6%	1,2%	0,4%	-0,8
Juges et préfets	18,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Cadres d'associations	0,0%	4,1%	5,7%	6,5%	0,8
Cadres de parti politique	0,0%	0,0%	0,4%	0,0%	-0,4
Journalistes	2,6%	0,8%	0,8%	0,4%	-0,4
Parlementaires de profession	0,0%	24,4%	23,2%	30,1%	6,9
<b>N</b>	<b>155</b>	<b>246</b>	<b>246</b>	<b>246</b>	

## Annexe 9b : Répartition des membres du Conseil national selon leur profession (1848 et 2015-2023), en %

Professions	1848	2015	2019	2023	Différence 2019-2023 <small>(en points de pourcentage)</small>
Avocat·e·s	15,3%	9,5%	7,5%	9,5%	2,0
Autres professions libérales	9,9%	16,0%	15,5%	12,0%	-3,5
Chef·fe·s d'entreprises	16,2%	15,5%	15,0%	17,0%	2,0
Agriculteurs·trices	1,8%	8,0%	7,5%	10,5%	3,0
Rentier·e·s et retraité·e·s	6,3%	1,0%	0,0%	0,5%	0,5
Cadres du privé	0,0%	8,0%	9,5%	7,0%	-2,5
Cadres ONG et coopératives	0,0%	1,0%	1,0%	0,0%	-1,0
Cadres du public	3,6%	3,5%	2,0%	2,0%	0,0
Enseignant·e·s	1,8%	2,0%	6,5%	3,0%	-3,5
Membres exécutifs communaux	2,7%	7,5%	6,0%	4,0%	-2,0
Membres exécutifs cantonaux	22,5%	1,0%	0,0%	0,0%	0,0
Juges et préfets	17,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Cadres d'associations	0,0%	5,0%	6,0%	7,5%	1,5
Cadres de parti politique	0,0%	0,0%	0,5%	0,0%	-0,5
Journalistes	2,7%	1,0%	1,0%	0,5%	-0,5
Parlementaires de profession	0,0%	21,0%	22,0%	26,5%	4,5
<b>N</b>	<b>111</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	

## Annexe 9c : Répartition des membres du Conseil des États selon leur profession (1848 et 2015-2023), en %

Professions	1848	2015	2019	2023	Différence 2019-2023 <small>(en points de pourcentage)</small>
Avocat·e·s	18,2%	23,9%	30,4%	26,1%	-4,3
Autres professions libérales	9,1%	6,5%	4,3%	8,7%	4,4
Chef·fe·s d'entreprises	4,5%	13,0%	6,5%	6,5%	0,0
Agriculteurs·trices	2,3%	0,0%	2,2%	0,0%	-2,2
Rentier·e·s et retraité·e·s	2,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Cadres du privé	0,0%	10,9%	8,7%	2,2%	-6,5
Cadres ONG et coopératives	0,0%	0,0%	2,2%	0,0%	-2,2
Cadres du public	4,5%	0,1%	2,2%	2,2%	0,0
Enseignant·e·s	2,3%	2,2%	4,3%	4,3%	0,0
Cadres d'associations	0,0%	0,0%	4,3%	2,2%	-2,1
Membres exécutifs communaux	4,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Membres exécutifs cantonaux	29,5%	4,3%	6,5%	2,2%	-4,3
Juges et préfets	20,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Cadres de parti politique	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Journalistes	2,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Parlementaires de profession	0,0%	39,1%	28,3%	45,7%	17,4
<b>N</b>	<b>44</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	

### Annexe 9d : Répartition des membres de l'Assemblée fédérale selon leur profession (2015-2023), selon le genre, en %

Professions	2015		2019		2023	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Avocat·e·s	14,9%	5,6%	16,6%	4,2%	16,3%	6,5%
Autres professions libérales	11,5%	20,8%	9,9%	18,9%	7,8%	17,2%
Chef·fe·s d'entreprises	18,4%	6,9%	18,5%	5,3%	19,0%	8,6%
Agriculteurs·trices	7,5%	4,2%	7,9%	4,2%	10,5%	5,4%
Rentier·e·s et retraité·e·s	0,6%	1,4%	0,0%	0,0%	0,7%	0,0%
Cadres du privé	9,8%	5,6%	10,6%	7,4%	7,8%	3,2%
Cadres ONG et coopératives	0,0%	2,8%	0,0%	3,2%	0,0%	0,0%
Cadres du public	2,9%	2,8%	2,6%	1,1%	2,0%	2,2%
Enseignant·e·s	2,3%	1,4%	6,0%	6,3%	2,6%	4,3%
Membres exécutifs communaux	7,5%	2,8%	5,3%	4,2%	3,3%	3,2%
Membres exécutifs cantonaux	2,3%	0,0%	1,3%	1,1%	0,7%	0,0%
Juges et préfets	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Cadres d'associations	4,6%	2,8%	5,3%	6,3%	7,2%	5,4%
Cadres de parti politique	0,0%	0,0%	0,0%	1,1%	0,0%	0,0%
Journalistes	0,6%	1,4%	0,7%	1,1%	0,0%	1,1%
Parlementaires de profession	17,2%	41,7%	15,2%	35,8%	22,2%	43,0%
<b>N</b>	<b>174</b>	<b>72</b>	<b>151</b>	<b>95</b>	<b>153</b>	<b>93</b>

### Annexe 9e : Répartition des parlementaires UDC selon leur profession (2015-2023), en %

Professions	2015	2019	2023
Avocat·e·s	8,6%	6,8%	8,8%
Autres professions libérales	20,0%	16,9%	14,7%
Chef·fe·s d'entreprises	31,4%	32,2%	33,8%
Agriculteurs·trices	14,3%	13,6%	22,1%
Rentier·e·s et retraité·e·s	1,4%	0,0%	0,0%
Cadres du privé	17,1%	15,3%	8,8%
Cadres ONG et coopératives	0,0%	0,0%	0,0%
Cadres du public	1,4%	3,4%	2,9%
Enseignant·e·s	1,4%	1,7%	0,0%
Membres exécutifs communaux	1,4%	0,0%	0,0%
Membres exécutifs cantonaux	0,0%	1,7%	0,0%
Juges et préfets	0,0%	0,0%	0,0%
Cadres d'associations	0,0%	1,7%	1,5%
Cadres de parti politique	0,0%	0,0%	0,0%
Journalistes	1,4%	1,7%	0,0%
Parlementaires de profession	1,4%	5,1%	7,4%
<b>N</b>	<b>70</b>	<b>59</b>	<b>68</b>

## Annexe 9f : Répartition des parlementaires PLR selon leur profession (2015-2023), en %

Professions	2015	2019	2023
Avocat·e·s	26,1%	26,8%	23,1%
Autres professions libérales	15,2%	12,2%	5,1%
Chef·fe·s d'entreprises	13,0%	12,2%	23,1%
Agriculteurs·trices	2,2%	2,4%	2,6%
Rentier·e·s et retraité·e·s	0,0%	0,0%	0,0%
Cadres du privé	4,3%	9,8%	2,6%
Cadres ONG et coopératives	0,0%	0,0%	0,0%
Cadres du public	0,0%	2,4%	2,6%
Enseignant·e·s	0,0%	0,0%	0,0%
Membres exécutifs communaux	6,5%	7,3%	2,6%
Membres exécutifs cantonaux	4,3%	0,0%	2,6%
Juges et préfets	0,0%	0,0%	0,0%
Cadres d'associations	10,9%	12,2%	10,3%
Cadres de parti politique	0,0%	0,0%	0,0%
Journalistes	0,0%	0,0%	0,0%
Parlementaires de profession	17,4%	14,6%	25,6%
<b>N</b>	<b>46</b>	<b>41</b>	<b>39</b>

## Annexe 9g : Répartition des parlementaires PDC/Le Centre selon leur profession (2015-2023), en %

Professions	2015	2019	2023
Avocat·e·s	12,5%	21,1%	20,5%
Autres professions libérales	7,5%	10,5%	9,1%
Chef·fe·s d'entreprises	10,0%	7,9%	4,5%
Agriculteurs·trices	7,5%	7,9%	6,8%
Rentier·e·s et retraité·e·s	0,0%	0,0%	0,0%
Cadres du privé	7,5%	10,5%	9,1%
Cadres ONG et coopératives	2,5%	2,6%	0,0%
Cadres du public	5,0%	2,6%	0,0%
Enseignant·e·s	0,0%	5,3%	4,5%
Membres exécutifs communaux	10,0%	5,3%	9,1%
Membres exécutifs cantonaux	5,0%	5,3%	0,0%
Juges et préfets	0,0%	0,0%	0,0%
Cadres d'associations	0,0%	0,0%	2,3%
Cadres de parti politique	0,0%	0,0%	0,0%
Journalistes	0,0%	0,0%	0,0%
Parlementaires de profession	32,5%	21,1%	34,1%
<b>N</b>	<b>40</b>	<b>38</b>	<b>44</b>

### Annexe 9h : Répartition des parlementaires PS selon leur profession (2015-2023), en %

Professions	2015	2019	2023
Avocat·e·s	7,3%	6,3%	4,0%
Autres professions libérales	10,9%	12,5%	16,0%
Chef·fe·s d'entreprises	3,6%	6,3%	2,0%
Agriculteurs·trices	0,0%	0,0%	0,0%
Rentier·e·s et retraité·e·s	1,8%	0,0%	0,0%
Cadres du privé	1,8%	6,3%	4,0%
Cadres ONG et coopératives	1,8%	0,0%	0,0%
Cadres du public	5,5%	0,0%	2,0%
Enseignant·e·s	5,5%	12,5%	8,0%
Membres exécutifs communaux	7,3%	4,2%	2,0%
Membres exécutifs cantonaux	0,0%	0,0%	0,0%
Juges et préfets	0,0%	0,0%	0,0%
Cadres d'associations	7,3%	6,3%	12,0%
Cadres de parti politique	0,0%	0,0%	0,0%
Journalistes	1,8%	2,1%	2,0%
Parlementaires de profession	45,5%	43,8%	48,0%
<b>N</b>	<b>55</b>	<b>48</b>	<b>50</b>

### Annexe 9i : Répartition des parlementaires des Verts selon leur profession (2015-2023), en %

Professions	2015	2019	2023
Avocat·e·s	8,3%	6,1%	11,5%
Autres professions libérales	8,3%	9,1%	7,7%
Chef·fe·s d'entreprises	0,0%	3,0%	3,8%
Agriculteurs·trices	8,3%	6,1%	3,8%
Rentier·e·s et retraité·e·s	0,0%	0,0%	0,0%
Cadres du privé	8,3%	6,1%	0,0%
Cadres ONG et coopératives	0,0%	0,0%	0,0%
Cadres du public	8,3%	3,0%	0,0%
Enseignant·e·s	8,3%	12,1%	7,7%
Membres exécutifs communaux	0,0%	3,0%	0,0%
Membres exécutifs cantonaux	0,0%	0,0%	0,0%
Juges et préfets	0,0%	0,0%	0,0%
Cadres d'associations	0,0%	9,1%	3,8%
Cadres de parti politique	0,0%	3,0%	0,0%
Journalistes	0,0%	0,0%	0,0%
Parlementaires de profession	50,0%	39,4%	61,5%
<b>N</b>	<b>12</b>	<b>33</b>	<b>26</b>